



## **SEANCE DU 15 DÉCEMBRE 2014**

### **Ordre du jour**

- |   |     |
|---|-----|
| 1. Ouverture de la séance, appel nominatif et approbation du procès-verbal de la séance du 03 novembre 2014 | 369 |
| 2. Elections  | 371 |
| 2.1 Election d'un membre à la Commission « Edilité & Urbanisme »  | 371 |
| 2.2 Election du Président de la Commission « Edilité & Urbanisme »  | 371 |
| 2.3 Election d'un membre-suppléant à la Commission « Edilité & Urbanisme »                                  | 372 |
| 2.4 Election d'un membre-suppléant à la Commission « Agglomération »  | 373 |
| 3. Budget 2015 et planification financière 2015 – 2018  | 373 |
| 4. Parlement sans papier : note de fonctionnement   | 411 |
| 5. Divers   | 416 |



**1. Ouverture de la séance, appel nominatif et approbation du procès-verbal de la séance du 03 novembre 2014**

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Bonsoir Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

En cette date du 15 décembre, permettez-moi de vous saluer chaleureusement et d'ouvrir officiellement la onzième séance du Conseil général de la législature, dernière de l'année 2014.

En préambule, je souhaiterais saluer la présence :

- de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité ;
- des Conseillers municipaux présents ;
- de M. Gérald Gay-des-Combes, Chef du service « Finances et Gestion » ;
- de M. Khaled Hachem, Responsable de la salle ;
- des représentants de la presse ;
- ainsi que des citoyens présents dans le public.

La convocation vous ayant été adressée le 14 novembre 2014, le Conseil général a donc été convoqué dans les délais, conformément à l'article 3 de notre Règlement.

Avant de passer à l'appel nominatif, le Bureau aimerait vous faire part de quelques démissions et élections, au sein de notre Conseil général.

Nous vous communiquons l'élection, par le Conseil municipal, de M. Flavien Schaller, en tant que Conseiller général PDC et ce, en remplacement de M. Gabriel Fabris, dont la démission avait été communiquée lors de notre dernière séance du 3 novembre. Monsieur Schaller est excusé ce soir.

Nous vous communiquons la démission, pour raisons personnelles, de M. Jeff Pencherek, Conseiller général PLR. Nous le remercions pour son engagement au cours de ces deux dernières années au sein de notre Législatif. Pour le remplacer, le Conseil municipal a élu, sur proposition des parrains de la liste, Madame Sophie Pignard Agnelli. Madame Pignard Agnelli, au nom du Bureau, je vous souhaite la bienvenue et vous félicite pour votre élection. Monsieur Pencherek occupait un poste de membre au sein des commissions « Edilité et Urbanisme » et « Agglomération ». Des élections complémentaires se tiendront lors de notre première séance de l'année 2015, pour le remplacer au sein de ces Commissions permanentes.

Je passe maintenant la parole à notre Secrétaire pour l'appel nominatif.

**Présents** : 49 Conseillers généraux

**Absents** : Laude-Camille Chanton, Lou-Janvier Delacoste, Antonio Serge Dias Ribeiro, Carla Gex, Guillaume Jordan, Marie-Claude Logean (en retard), Soraya Rithner, Sarah Rivoire, Flavien Schaller, Yasmine Vallat, Quentin Zürcher.



Il y a 10 Conseillers généraux excusés, une qui arrivera en retard. Nous ne sommes donc que 49 pour l'instant. Le quorum de 31 membres présents étant atteint, nous pouvons donc valablement délibérer.

Voici quelques communications du Bureau :

- Comme vous avez certainement pu le constater, notre Scrutatrice, Soraya Rithner, est excusée pour cette séance. Françoise Matthey, également Conseillère générale de l'Entente pour Monthey, la remplacera à son poste le temps de la soirée. Nous profitons d'ailleurs pour la remercier.
- Nous nous permettons de vous rappeler une communication de notre dernière séance, qui concernait les dates du Conseil général pour l'année 2015. Sous réserve de confirmation le moment venu, elles se dérouleront les 16 mars, 15 juin, 21 septembre, 9 novembre et 14 décembre 2015.
- Monsieur Sylvain Défago, Chef de groupe démocrate-chrétien, nous a fait savoir que le candidat PDC qui sera présenté comme membre à la commission Edilité et Urbanisme, point 2.1 de l'ordre du jour, sera un membre-suppléant de leur groupe. Par conséquent, nous vous proposons, en cas d'élection de cette personne, d'ajouter un point 2.3 « élection d'un membre-suppléant à la commission Edilité et Urbanisme » et de décaler le point 2.3 « élection d'un membre-suppléant à la commission Agglomération » en 2.4. Cela nous permettrait de régler en une fois la succession de Gabriel Fabris et ses incidences à l'interne des commissions permanentes. Y a-t-il des oppositions à cette modification de l'ordre du jour ? Abstentions ? Non. Nous procéderons donc à cette élection ce soir.
- Lors de la dernière séance du Conseil général, Mme Anne-Laurence Franz, Cheffe du groupe Gauche plurielle, était intervenue concernant l'archivage et la publication des procès-verbaux sur Internet. Tout d'abord, le Bureau aimerait rectifier ce que le Président de la Municipalité avait répondu. Les procès-verbaux ne sont pas publiés sur le site Internet de la commune avant d'être approuvés. Ils sont présents sur le site dans les jours suivants leur approbation par le Conseil général. Ensuite, le Bureau tient à rassurer Mme Franz, les procès-verbaux sont bien corrigés avant de vous être soumis pour approbation. Mais il fera le nécessaire pour que les éventuels changements apportés à la rédaction des procès-verbaux et annoncés, comme le prévoit l'article 20 de notre Règlement, au cours de la séance durant laquelle ils sont adoptés, soient désormais intégrés dans les versions archivées et publiées. Cela demande une révision de la procédure à l'interne du Bureau. Par conséquent, nous aurons désormais un projet de procès-verbal, soumis pour approbation au Conseil général, et ensuite un procès-verbal approuvé. Cette dernière version sera donc archivée à la Chancellerie et publiée sur le site Internet de la commune.

Chers collègues, souhaitez-vous vous exprimer concernant ces points ? Si tel n'est pas le cas, nous allons passer à l'approbation du procès-verbal de la séance du 3 novembre 2014. Y a-t-il des remarques ou des demandes de modifications ? Non. Y a-t-il des oppositions à ce procès-verbal ? Ce n'est pas le cas. Des abstentions ? Non plus.



**Le procès-verbal de la séance du 3 novembre 2014 est donc accepté à l'unanimité.**

Je remercie notre Secrétaire, Laetitia Besse, pour son excellent travail. Ce procès-verbal, ainsi que les différents rapports, seront publiés sur le site internet de la ville de Monthey.

Nous passons maintenant au point

## **2. Elections**

### **Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

A la suite de la démission du Conseiller général Gabriel Fabris, nous devons procéder à plusieurs élections au sein des commissions permanentes. Pour ce faire, et dans un souci d'efficacité, je vous propose, s'il n'y a qu'une seule candidature pour chaque poste, une élection à chaque fois tacite. Est-ce qu'il y a des oppositions à cette procédure ? Des abstentions ? Ce n'est pas le cas.

**Je considère donc que cette procédure est acceptée à l'unanimité du Conseil général.**

Nous passons à la première élection.

### **2.1 Election d'un membre à la Commission « Edilité & Urbanisme »**

#### **Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Suite à la démission de Monsieur Gabriel Fabris, nous devons élire un membre PDC à la commission Edilité et Urbanisme. Monsieur le Chef de groupe, vous avez la parole.

#### **Intervention de M. Sylvain Défago (PDC)**

Monsieur le Président, Messieurs les Municipaux, chers collègues,  
Comme membre titulaire de la commission Edilité et Urbanisme, nous proposons Monsieur Cédric Payet, actuellement membre-suppléant de la commission.

#### **Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur le Chef de groupe. Y a-t-il une autre candidature ? Non.

**Par conséquent, M. Payet est élu tacitement membre de la commission Edilité et Urbanisme.**

Le Bureau vous félicite pour votre élection et vous souhaite plein succès dans votre travail.

Nous pouvons passer au point

### **2.2 Election du Président de la Commission « Edilité & Urbanisme »**

#### **Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Et ceci en remplacement de Monsieur Gabriel Fabris. La parole est aux Chefs de groupe pour la présentation des candidats. Oui, Monsieur Nicolas Défago.



**Intervention de M. Nicolas Défago (PLR)**

Messieurs les Présidents, chers membres du Conseil municipal, chers collègues,  
Le PLR ne présentera pas de candidat à cette Présidence.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur Nicolas Défago. Est-ce qu'il y a une candidature à la Présidence ?  
Oui, Monsieur Sylvain Défago.

**Intervention de M. Sylvain Défago (PDC)**

Monsieur le Président du Conseil général, Messieurs les Municipaux, chers collègues,

L'engagement de divers commissaires au sein des commissions a toujours été exemplaire, avec une envie de travailler de manière pragmatique et en bonne collaboration également avec le Conseil municipal. Lors du début de législature, une grande majorité du Conseil général nous a soutenus pour la Présidence de cette commission.

Notre groupe propose donc la candidature de Monsieur Johann Woeffray, comme Président de la commission BEU. Monsieur Woeffray est Conseiller général depuis 2008 et il est membre de cette commission depuis le début de cette législature. Il saura travailler de manière constructive avec tous les membres de la commission sur les différents objets devant être traités. Gageons également que son expérience comme député-suppléant sera un atout pour la commission. Merci pour votre écoute.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur le Chef de groupe. Y a-t-il une autre candidature ? Non.

**Par conséquent, M. Woeffray est élu tacitement Président de la commission Edilité et Urbanisme.**

Le Bureau vous félicite pour votre élection, vous souhaite plein succès dans votre travail et se réjouit de pouvoir travailler en étroite collaboration avec vous.

Nous saluons l'arrivée de Mme Logean. Nous sommes donc 50 à partir de maintenant.

Nous passons au point

**2.3 Election d'un membre-suppléant à la Commission « Edilité & Urbanisme »**

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Comme Monsieur Cédric Payet vient de passer de membre-suppléant à membre de cette commission Edilité et Urbanisme, nous devons élire un nouveau membre-suppléant PDC. Monsieur le Chef de groupe, vous avez la parole.

**Intervention de M. Sylvain Défago (PDC)**

Merci Monsieur le Président.

Nous proposons la candidature de Madame Yasmine Vallat.



**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci. Y a-t-il une autre candidature ? Ce n'est pas le cas.

**Par conséquent, Mme Vallat est élue tacitement membre-suppléante de la commission Edilité et Urbanisme.**

Le Bureau la félicite pour son élection.

Nous passons au point

**2.4 Election d'un membre-suppléant à la Commission « Agglomération »**

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Suite à la démission de Monsieur Fabris, nous devons élire un nouveau membre-suppléant PDC au sein de cette commission. Monsieur le Chef de groupe, je vous cède la parole.

**Intervention de M. Sylvain Défago (PDC)**

C'est la dernière fois, presque. Nous proposons la candidature de Monsieur Flavien Schaller.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci. Y a-t-il une autre candidature ? Ce n'est pas le cas.

**Par conséquent, M. Schaller est élu tacitement membre-suppléant de la commission Agglomération.**

Nous pouvons passer au point

**3. Budget 2015 et planification financière 2015 – 2018**

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Concernant ce point, le Conseil municipal a rédigé un Message daté du 3 novembre 2014 et figurant à l'intérieur du fascicule Budget 2015. Accompagné de la Planification financière 2015-2018, nous avons reçu ce dernier en même temps que la convocation de ce soir. Il s'agira donc de nos documents de référence.

La commission de Gestion a rédigé un Rapport adressé à tous les Conseillers généraux et j'en profite de remercier l'ensemble de ses membres pour leur excellent travail.

Nous allons procéder de la manière suivante : d'abord l'entrée en matière et en cas d'acceptation de cette dernière, à l'étude du budget et enfin au vote, de l'approbation du budget 2015 et si vous autorisez le Conseil municipal à contracter les emprunts que ce budget implique, du coefficient d'impôt et finalement du taux d'indexation.

Mesdames et Messieurs les Chefs de groupe, j'ouvre la discussion sur l'entrée en matière. Monsieur Sylvain Défago.



**Intervention de M. Sylvain Défago (PDC)**

Monsieur le Président du Conseil général, Monsieur le Président de la Municipalité, Messieurs les Municipaux, chers collègues,

La session traitant du budget revêt toujours un moment important pour notre Conseil et pour les citoyens de notre cité. Ceux-ci attendent toujours plus de la part de la ville et nous devons veiller à répondre à cette attente, tout en évitant de prêter les finances de notre cité pour les futures générations.

Malgré les efforts entrepris par la Municipalité, efforts que nous saluons, surtout au niveau des charges de personnel, le budget 2015 marque un déficit de fonctionnement de plus de 2 millions, en légère hausse par rapport au budget 2014. De plus, certaines recettes sont difficilement prévisibles, comme le nouvel impôt sur les droits de mutations ou bien des charges supplémentaires pour les communes, qui seront votées par exemple cette semaine au Grand Conseil. On constate donc que l'exercice est périlleux de ne pas surestimer les recettes et de ne pas sous-estimer les dépenses.

La marge d'autofinancement est également en baisse à 2,4 millions et elle ne couvre de loin pas les investissements nets prévus de l'ordre de 21'798'000 francs. Nous l'avons bien compris, notre ville se situe dans un nouveau cycle important d'investissements, cycle s'étendant jusqu'en 2019, selon la planification financière. Notre groupe se réjouit de voir certains projets enfin démarrer, comme le Home des Tilleuls, dont le coût total à charge de la commune sera de l'ordre de 10 millions de francs, cet agrandissement étant devenu impératif aujourd'hui. A ce titre, lors de la dernière séance sur le budget 2014, nous avons parlé de différentes options, de notamment la création d'une fondation ou même d'une société anonyme pour la gestion du home et afin peut-être de trouver de meilleures solutions de financement. Est-ce que des partenaires externes, tels que le groupe Boas dont on entend souvent parler, ont également été approchés ?

Autre investissement réjouissant, l'aménagement du parc du Crochetan, qui nous l'espérons, deviendra un espace de rencontre et de détente apprécié de la population, tout comme la fin des travaux liés à la Petite ceinture.

Nous attendons également quelques explications relatives à la vente des parcelles 862 et 863 et au rachat de locaux au rez-de-chaussée de cette future promotion dite « VPM ». Si nous avons bien compris, étant donné que l'achat des locaux ne concerne plus un service communal, à savoir la police, comme il était initialement prévu, cet investissement reste dans le patrimoine financier et dès lors, vu le montant en question, il n'est pas de la compétence du Conseil général. Cependant les questions posées par la Cogest sont à nos yeux pertinentes et au moins le débat aura pu être ouvert sur ce sujet. Je me permettrai de revenir sur ce sujet lors de la lecture détaillée des comptes à la page 109.

Nous tenons à remercier la commission de Gestion pour le rapport fourni et vous remercions de votre attention.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur le Chef de groupe. La parole est toujours au Conseil général pour l'entrée en matière. Monsieur Nicolas Défago.

**Intervention de M. Nicolas Défago (PLR)**

Messieurs les Présidents, Messieurs les Conseillers municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,



Le groupe PLR a examiné minutieusement le budget 2015, ainsi que la planification financière 2015-2018. Il a également porté une attention toute particulière au Rapport de la commission de Gestion, que nous remercions pour son travail.

Nous prenons acte que le budget présenté par la Municipalité dégage un déficit de 2'196'000 francs et que les futurs investissements, environ 22 millions, ne seront pas couverts par la marge d'autofinancement d'environ 9,4 millions. Cela nécessitera donc un recours aux emprunts. Conscients que la ville de Monthey est dans un cycle d'investissements, nous remercions la Municipalité pour les efforts entrepris afin d'optimiser les coûts. Nous l'encourageons à effectuer un contrôle strict des dépenses de fonctionnement, ainsi que de prioriser les futurs investissements. La lecture du document planification financière doit nous rendre attentifs sur le fait que la marge d'autofinancement se réduira encore, alors que nos futurs investissements seront soutenus ces prochaines années. L'endettement net de notre commune augmentera de manière significative.

Nous souscrivons aux propositions et conclusions de la Cogest et attendons des explications liées à l'investissement achat de locaux et vente de parcelles n° 862 et 863 au lieu-dit « Venise ». Nous interviendrons sur certains points de détails lors de la discussion du budget.

Le groupe PLR accepte l'entrée en matière et approuvera le maintien du coefficient d'impôt à 1.20 et le barème d'indexation à 160. Merci pour votre attention.

#### **Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur Défago. Monsieur Raboud.

#### **Intervention de M. Damien Raboud (EPM)**

Chers Présidents, Chers Municipaux, estimés collègues, Mesdames et Messieurs, A la lumière du budget 2015, ainsi que de la planification financière 2015-2018 que nous avons épluchés, il nous apparaît une nouvelle fois qu'il est difficile de comprendre la stratégie financière à moyen-long terme de la Municipalité.

Qu'est-ce qui doit être réalisé prioritairement et qu'est-ce qui pourrait être mis de côté en raison de la santé financière précaire de notre commune ? Qu'envisage-t-on pour nos commerces en souffrance du centre-ville et qu'est-ce qui est prévu pour tenter de la redynamiser et de satisfaire les nombreux commerçants mécontents des dernières évolutions de leur cité ? Comment voyez-vous l'évolution du bilan financier de la ville et qu'est-ce qui va être entrepris afin de l'améliorer ? Où en est le rapprochement avec nos voisins Collombeyroux et serait-il envisageable et souhaitable, d'un point de vue financier notamment, d'évoquer un rapprochement supplémentaire avec ceux-ci ? Bref, il nous semble que ce budget souffre d'un manque et d'une certaine forme de courage politique, qui serait le bienvenu pour notre ville.

Nous nous permettons également de rappeler que Monsieur Ribeiro est en congé de la commission de Gestion et non pas absent, comme indiqué dans le Rapport. Cette situation durera jusqu'à ce que nous recevions une réponse précise et circonstanciée de notre dernier courrier. Dès lors, nous reconsidérerons notre participation au travail de la Cogest.

En espérant y voir très vite un peu plus clair, le groupe de l'Entente pour Monthey entre en matière concernant le budget 2015. Merci.

#### **Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur Raboud. Madame Franz.





### **Intervention de Mme Anne-Laurence Franz (GP)**

Monsieur le Président, Messieurs les Conseillers municipaux, Mesdames Messieurs, Chers collègues,

Le budget 2015 n'est pas très différent de celui de l'année précédente. En effet, les priorités d'investissements, telles que choisies lors des législatures passées, comme par exemple la Petite ceinture, Trolietta, pavillon des Mangettes, aménagement du parc du Crochetan, ont pesé lourdement sur le budget 2014 et grèvent encore le budget 2015, et ceci de deux façons. Premièrement, les montants de ces investissements sont élevés, ce qui limite les possibilités et rend difficile les investissements, qui ont toujours été considérés comme essentiels pour notre groupe, tels que par exemple les écoles et l'EMS. Mais à la lecture de la planification financière 2015-2018, nous avons bon espoir de voir déjà au budget 2016, ces projets se réaliser. Deuxièmement, ces investissements exigent par la suite des amortissements tout aussi importants, qui par voie de conséquence, viennent grever le budget de fonctionnement, sur lequel de lourdes économies doivent être laborieusement faites et imposent souvent des restrictions aux services. Ainsi, lorsque nous lisons dans les commentaires du budget 2015, que nous allons encore devoir investir 1'900'000 francs pour poursuivre l'aménagement des rues du centre-ville, alors que nous pensions que les 10 millions de crédit d'engagement pour la Petite ceinture étaient bien pour la totalité de ce concept de zones et circulation, ou encore que dans le commentaire pour l'aménagement du parc du Crochetan, nous constatons que le crédit d'engagement passe dans les faits de 2'450'000 francs à 2'548'000 francs, nous sommes inquiets et nous nous interrogeons de plus en plus sur la gestion des projets.

Notre groupe remercie la commission de Gestion pour son Rapport. Tout comme la Cogest, en ce qui concerne la piscine à ciel ouvert, le groupe ne saurait accepter, dans cette période que l'on ose qualifier de vache maigre, que l'élévation de la température des bassins induise une telle augmentation des frais pour le chauffage. Etonnés par cette augmentation, nous aimerions avoir plus de précisions sur les modalités de calcul pour le chauffage à distance et nous interviendrons sur cette problématique lors de la discussion de détail. Nous relevons aussi, à l'instar de la Cogest, la volonté de la Municipalité de développer le bus urbain. Mais notre groupe regrette fortement que ce développement se soit fait au détriment du Publicar et encourage le Conseil municipal à mettre en place, et ceci rapidement, un service de transport complémentaire au bus urbain. Lorsque l'on sait que les lieux les plus desservis par le Publicar sont par exemple Malévoz, l'Hôpital, le Home les Tilleuls, on comprend facilement que ce n'est pas pour des loisirs, mais bien par obligation. Notre groupe ne peut admettre que toute une tranche de la population soit laissée pour compte, ce d'autant plus que nous savons qu'elle va fortement augmenter ces prochaines années, au vu des perspectives démographiques communiquées dernièrement par le Canton. Enfin, tout comme la commission de Gestion, nous nous sommes à nouveau interrogés sur cette vente des parcelles 862 et 863 au lieu-dit « Venise ». Déjà lors de l'étude du budget 2014, alors que le projet sur ces terrains semblait plus abouti, puisque l'achat de locaux pour la police était prévu, nous avons questionné la Municipalité sur les raisons de cette vente. Alors aujourd'hui, nous trouvons totalement inopportuniste de se dessaisir de ces terrains, puisque rien de bien précis n'est prévu en échange et que concrètement, nous n'avons pas le sentiment que la réalisation de ce projet répondra, ne serait-ce qu'en partie, aux objectifs fixés par notre postulat visant une politique proactive en matière de logements et accepté par le Conseil général. Notre groupe se rallie



donc à la proposition de la commission de Gestion et même si nous sommes conscients que nous n'avons pas le pouvoir décisionnel, nous tenons à vous faire savoir que l'on verrait d'un mauvais oeil, sauf information ou revirement à ce stade, que le Conseil municipal n'aille pas dans le même sens.

Le groupe Gauche plurielle se prononcera pour le maintien du coefficient d'impôt à 1.20 et du barème d'indexation à 160. Nous acceptons l'entrée en matière. Je vous remercie de votre attention.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Madame Franz. Monsieur le Président de la commission de Gestion, vous avez la parole. Ah... on laisse peut-être Monsieur Défago.

**Intervention de M. Sylvain Défago (PDC)**

Oui, je m'excuse, j'ai juste pas précisé, mais notre groupe bien entendu soutient l'entrée en matière.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci pour la précision. Monsieur le Président de la commission de Gestion, vous avez la parole.

**Intervention de M. Christian Fracheboud, Président de la commission de Gestion**

Merci.

Monsieur le Président du Conseil général, Monsieur le Président du Conseil municipal, Messieurs les Municipaux, chers collègues,

Le budget 2015 tient compte d'un coefficient d'impôt inchangé à 1.20 et du barème d'indexation à 160, ceci déjà depuis de nombreuses années. La commission constate que l'ensemble du budget 2015 est bien construit, cependant ce budget pourrait être affecté par les décisions du Grand Conseil sur le budget 2015. Comme vous le savez, la session se tient cette semaine, réponse sera donnée ce vendredi.

La marge d'autofinancement est insuffisante pour couvrir tous les investissements projetés, un recours à l'emprunt est donc nécessaire. Les taux d'intérêt sont actuellement très bas, mais la marge de la ville pour ce qui est du maximum de dettes acceptable est encore confortable. Mais la commission l'a fait remarquer, une dette reste une dette.

La commission constate que la conduite des grands projets d'infrastructures est dans la plupart des cas confiée au dicastère Aménagement, Urbanisme et Bâtiments. La Cogest pense tout particulièrement au projet du Home des Tilleuls. Ce projet est très important pour la ville de Monthey. Les années passent et rien ne se passe. Si la commission comprend que la réalisation opérationnelle de ces projets doit être effectuée par le ou les départements compétents, elle estime par contre que la conduite stratégique doit être assurée par le Chef du dicastère concerné, dans le cas concerné par Monsieur Multone. Ceci d'une part pour une question de responsabilité politique et d'autre part pour que l'investissement réponde pleinement aux usagers finaux. Cependant, la commission espère que la décision du Conseil municipal permettra enfin de faire avancer ce projet.

Compte de fonctionnement

La commission a pris acte de la volonté de la Municipalité de développer la desserte des transports publics, urbains, en ouvrant une deuxième ligne.



Compte des investissements

La commission a aussi étudié le projet H2O, qui consiste à augmenter le turbinage des eaux du coteau de Choëx en synergie avec la réfection du réseau d'eau. Cet important projet traduit au niveau local la politique énergétique 2050 du Conseil fédéral visant à renforcer les énergies renouvelables.

L'achat des locaux – projet VPM

La commission n'a pas la même lecture pour cet investissement que le Conseil municipal. Lors de la présentation du budget 2014 par le Président du Conseil municipal, la commission était convaincue de la synergie entre la venue au centre-ville des deux bureaux importants et la construction de nouveaux locaux pour la police municipale. Selon les informations disponibles à ce jour par la Cogest, la police n'a plus besoin de nouveaux locaux, ceci au moins pour plusieurs années. La nécessité du côté de la ville de Monthey de participer à cet investissement autre que la promotion économique n'est plus donnée. La Cogest pour cette raison vous propose d'amender cette position et de la ramener à 0.

En conclusion, je dirais que la commission, à l'unanimité des membres présents, invite le Conseil général à accepter le budget tel que présenté, avec l'amendement proposé et se prononce pour le maintien du coefficient d'impôt à 1.20, ainsi que du taux d'indexation à 160. Le Rapporteur interviendra lorsque l'amendement ou des explications complémentaires sont demandés par la commission de Gestion. Je remercie mes collègues de la commission pour le travail accompli, les Municipaux, les services de l'administration pour la qualité des réponses reçues et bien sûr, Monsieur le Président du Conseil municipal pour le suivi et la présentation du budget.

Pour ce qui est de la déclaration du Chef de groupe Damien Raboud lors de son entrée en matière, nous avons bien mentionné que le membre de la commission de Gestion, Monsieur Ribeiro, était absent, car il ne s'est pas excusé. A ce sujet, les membres de la commission de Gestion ont reçu en juin 2014, un courrier dont le contenu est totalement inacceptable par la Cogest. Ce n'est que mépris pour les institutions et attaques personnelles des membres de la commission élus par ce Conseil général. Le courrier est posté sur le site de l'Entente pour Monthey, vous pourrez le constater par vous-mêmes. Un deuxième courrier a été envoyé en octobre 2014. La commission a délibéré, en séance du 10 novembre 2014, sur cet objet. A l'unanimité des membres présents, le commissaire Entente pour Monthey était absent, la commission a décidé de ne pas donner suite et précise, ce qui a déjà été dit au budget 2014, réponse a été donnée, ce Rapport a été signé à l'unanimité par tous les membres de la commission de Gestion, y compris le membre de l'Entente, ainsi que la deuxième réponse qui a été donnée à la question posée par Monsieur Multone et qui a été lue par le Président du Conseil général le 14 avril 2014, la réponse signée par tous les membres de la commission de Gestion, y compris le membre de l'Entente. Donc toute réponse a été donnée, la commission de Gestion déclare ce dossier clos.

Je vous remercie pour votre attention.



**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur le Président de la commission de Gestion. Je passe la parole à la Municipalité. Monsieur le Président.

**Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité**

Merci Monsieur le Président.

Mesdames, Messieurs les Conseillers généraux,

Effectivement, cela a été relevé à plusieurs reprises, je crois que la commission de Gestion a travaillé, en collaboration d'ailleurs avec le Conseil municipal et l'ensemble des services, de manière extrêmement adéquate. Vous avez vu, plus de 40 questions ont été posées, ce qui facilite aujourd'hui l'analyse de ce budget et je ne peux que m'en réjouir et espérer qu'on continue dans cette lignée. De ce fait, je vous propose de ne pas m'arrêter longuement sur les chiffres, vous les avez toutes et tous en vos mains, et de surcroît la commission de Gestion les a clairement énumérés.

Je rappellerais juste effectivement que le budget présente un déficit d'un peu plus de 2 millions. C'est une situation qui n'est pas nouvelle, puisque vous savez qu'on était très proche l'année passée, mais que si je me réfère uniquement aux 5 dernières années, on est systématiquement dans un déficit variant entre un million et trois millions. Donc, une situation que l'on retrouve périodiquement. Dieu merci, les comptes se présentent de manière différente. Pourquoi ? Pour deux raisons. Parce que souvent, on établit un budget quelque peu prudent, alors même si c'est quelque pourcentage sur une situation où on a des recettes et des charges de plus de 100 millions, si vous faites une différence d'1 à 2%, on est vite à 1-2 millions de différence. Et deuxièmement, vous savez, cela a été relevé, notamment par Madame Franz, qu'il y a des investissements dont on tient compte dans le cadre des amortissements, et on tient toujours compte des investissements que l'on a projetés durant l'année qui précède. En d'autres termes, pour être précis, par rapport à 2015, les investissements 2014 sont pris en compte, soit 24 millions. Et j'ai demandé aujourd'hui, dans quelle situation on est dans les investissements, on est à 13'327'000 francs sur les 24 millions budgétisés. Donc il y a encore des factures qui vont venir d'ici la fin de l'année, en janvier-février qui seront comptabilisées en 2014, mais on voit très bien qu'on n'arrivera pas aux 24 millions budgétisés, alors que notre budget 2015 tient compte de l'ensemble de ces investissements projetés en 2014. Donc cette différence fait aussi que, j'ose espérer, on aura une situation quelque peu meilleure lors de l'analyse des comptes. Néanmoins, ça a aussi été relevé par bon nombre d'entre vous, notamment par le Président de la commission de Gestion, on est dans une situation un peu particulière, puisqu'il y a d'abord ces recettes supplémentaires liées à l'impôt sur les mutations, mais il y a aussi des charges que le Canton prévoit de nous reporter sur les communes, dont on n'a pas tenu compte pour la plupart, et donc, qui pourraient venir grever, venir alourdir les charges de notre commune. Donc il faut rester toujours prudents et je crois que l'analyse que l'on a faite de ce budget est sur la bonne ligne. Par rapport à cette analyse justement, rappelons-le, le Conseil municipal a essayé de limiter au plus l'augmentation des charges, par une analyse qui a été faite durant une journée par la délégation des finances. On a pu réduire d'un peu plus de 2 millions les frais de fonctionnement. On a également souhaité limiter au plus toute augmentation du personnel. On a quasiment, à l'exception des services autofinancés, refusé toute augmentation, c'est pas la première année, ça se poursuit. Mais c'est vrai que notre situation financière fait que malheureusement



notre ville augmente, on devrait offrir plus, mais au niveau des finances, on ne peut en tout cas pas développer nos prestations. Donc il faut essayer, je le dis à l'ensemble des employés, il faut essayer de répondre au mieux, avec les moyens que l'on a, à cette augmentation du service public.

Une situation donc, cela a été dit également, avec une marge d'autofinancement qui baisse périodiquement et qui est budgétisée cette année, première fois en-dessous des 10 millions, donc on en prend acte. On a évidemment une disproportion par rapport aux investissements que l'on projette, de plus de 20 millions.

Monsieur Raboud, vous dites qu'il n'y a pas de lignes directrices. Je crois que le Conseil municipal a fait un travail énorme par rapport à ces lignes directrices, puisque vous savez qu'avant, j'y reviendrai peut-être, dans le plan quadriennal, on avait systématiquement un listing de tout ce que les services souhaitaient avoir, ça nous projetait à des investissements de l'ordre de 40 millions par années, sur 4 ans 160 millions. Après ça fait l'écho parfois de ces investissements sur 160 millions. On sait tout simplement que c'est impossible, irréaliste et au vu de nos finances, tout simplement pas gérable. Donc le Conseil municipal a fait un effort pour limiter au mieux les investissements. Qu'est-ce qu'on a fait ? On a pris un plan quadriennal, en fixant tous les investissements qui ont été acceptés par le Conseil municipal et par le Conseil général, et vous avez pu le voir, on arrive à des investissements de l'ordre de 20 millions par année, sur les 4-5 prochaines années, c'est ce que l'on s'est fixé. C'est aussi un signe pour nos différents services et Chefs de services, pour leur dire : « écoutez, vous avez un listing, il y a d'autres investissements à effectuer, mais il faut les reporter après 2020, pour la simple et bonne raison que notre situation financière ne le permet pas ». Donc, contrairement à ce que vous déclarez, un travail énorme a été fait pour limiter les investissements, avoir une ligne directrice pour les prochaines années et je crois qu'on est dans le bon trend. On sait également qu'on est dans un cycle de réinvestissements, on sait que notre commune peut aller jusqu'à 140, voire 150 millions de dettes et puis ensuite il faudra prendre des mesures. Donc on a la marge, on a la possibilité de faire ces investissements durant les prochaines années. Des investissements importants, nécessaires, mais qui nous permettront de remettre notre parc immobilier en situation plus intéressante pour le service public. Lorsqu'on parle de ces 20 millions, on parle bien sûr par rapport à la situation financière et à la marge d'autofinancement. On sait aussi qu'on a des biens financiers, qu'on peut réaliser. J'en reviendrai peut-être par rapport au dossier VPM, ça a été relevé à plusieurs reprises. Je vous propose de prendre ces thèmes lors de la lecture page par page du dossier. J'y reviendrai, mais c'est aussi un moyen d'avoir des finances saines, c'est de pouvoir réaliser les biens que l'on achète et que l'on revend périodiquement.

Par rapport aux investissements et à l'ensemble des chiffres que je souhaitais mettre en évidence, j'ai fait le tour.

Madame Franz, vous parlez effectivement des différents investissements, notamment les écoles, les EMS. Vous avez vu que dans le plan quadriennal, on a fixé ces investissements. Maintenant, on est bien évidemment tributaires notamment des procédures de réalisation. Monsieur le Président de la Cogest a rappelé un petit peu les principes qui sont justes, qui sont énoncés, c'est-à-dire le responsable d'un service doit aller de l'avant avec ce dossier. Et puis ensuite au moment de la réalisation, si c'est une construction, c'est évidemment le service Urbanisme qui s'en charge. Mais vous avez aussi vu que dans le plan quadriennal,



on a fixé des montants pour l'agrandissement du Home, c'est un souhait de la Municipalité de réaliser ces 30 à 40 lits supplémentaires, c'est un besoin, on en est tous conscients et on souhaite le faire. Maintenant, c'est des procédures, ça prend du temps. On espère qu'il n'y aura pas d'oppositions, pour accélérer la réalisation effective de cette construction et je crois que ça va dans ce sens, si vous lisez le plan quadriennal qu'on vous a soumis.

Vous parlez ensuite de points que l'on pourra analyser dans l'analyse concrète du budget page par page. Je dirais juste par rapport à la piscine, je relèverais qu'effectivement il a été budgétisé un montant supérieur au budget 2014 de l'ordre de 50'000 francs. Mais je me réfère uniquement au montant des comptes 2013, et vous pouvez constater qu'on est déjà proches des 400'000 francs, donc ces 50'000 francs supplémentaires, c'est pas forcément lié au chauffage à distance. Il y a eu une application de ce chauffage à distance durant les derniers mois d'exploitation de la piscine. On va essayer de régler cette problématique du coût supplémentaire : soit on descend le chauffage de la piscine en elle-même, soit en rediscutant avec SATOM pour éviter effectivement que l'on ait une augmentation aussi significative, que l'on pourrait estimer en faisant une simple règle de 3, par rapport à la consommation, durant cette année de notre piscine. Mais, l'augmentation du coût pour l'instant est limitée à ce que l'on compare par rapport aux comptes 2013. Concernant le bus urbain, là on en a parlé, Monsieur Cottet vous l'a présenté la dernière fois, ça ne se fait pas au détriment de Publicar. Je crois que Publicar, on l'a dit et on le redit, c'était un test, durant un certain nombre d'années, qui a été réalisé sur plusieurs communes. On était la dernière commune du Valais à avoir maintenu ce test. Les résultats n'étaient pas probants. Il est vrai qu'il y avait un accès notamment aux structures médicales que sont le Home, Malévoz ou l'Hôpital. On s'est aussi rendu compte qu'il y avait une utilisation limitée, entre 15 et 18 personnes sur 17'000 habitants. Donc, je crois qu'il faut aussi relativiser et voir quelle est l'utilité. On sait, tout le monde l'a dit, que nos finances sont quelque peu précaires, qu'on doit faire attention, qu'il faut viser les domaines qui sont importants, y compris dans le transport public, et la Municipalité a souhaité effectivement mettre en place ce deuxième bus. Ça ne veut pas dire qu'on va oublier le coteau de Choëx notamment, qui était desservi par ce bus urbain et que l'on est en train de se pencher pour les années à venir à un développement de nos transports publics, par une augmentation de la fréquentation sur ce coteau. Mais il faut aller par étapes, je crois que vous avez pu vous rendre compte, c'est un coût important lorsque l'on augmente la densité de nos transports publics et puis notre situation financière doit prendre en compte cette augmentation des coûts.

Voilà, je crois qu'en gros j'ai parlé des différents points qui ont été soulevés dans cette entrée en matière. Je vous propose d'en rester là et de répondre à vos questions précises lors de l'analyse du budget. Merci.

#### **Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur le Président.

Nous allons passer au vote sur l'entrée en matière. Est-ce qu'il y a des oppositions à cette entrée en matière ? Non. Des abstentions ? Ce n'est pas le cas.

**L'entrée en matière est donc acceptée à l'unanimité.**

L'entrée en matière ayant été acceptée, nous passons maintenant à l'étude de la planification financière 2015-2018 et du budget 2015.



Nous allons étudier le document de la planification financière, le Message du Conseil municipal, les résultats, le compte de fonctionnement, le compte des investissements, le tableau des investissements, ainsi que les commentaires. A chaque fois, le Conseil général pourra faire des remarques et poser des questions à la Municipalité. Pour que chaque personne puisse suivre les débats, je vous demanderai de citer systématiquement la page et le chiffre. Après les réponses de la Municipalité, le Conseil général peut intervenir une seconde fois, la Municipalité répondra et nous étudierons le chapitre suivant.

Enfin nous aurons 3 votes. Je vous demanderai :

- 1) si vous adoptez le budget 2015 ;
- 2) de fixer le coefficient d'impôt ;
- 3) de fixer le taux d'indexation.

Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, j'ouvre la discussion de détail. Je vous demanderai de prendre le document

### Planification financière 2015-2018

Pages 1 à 9.

#### Inventaire des investissements

Est-ce qu'il y a des questions ? Si ce n'est pas le cas, nous prenons le document

### Budget 2015

#### Message du Conseil municipal au Conseil général

Pages 1 à 7.

Pas de questions.

#### Les résultats

Pages 9 à 13.

Pas de questions non plus.

#### Le compte de fonctionnement

Avant de faire défiler les chapitres, lorsqu'il y aura des propositions d'amendements, je mettrai au vote d'abord la proposition émanant du Conseil général, pour la confronter ensuite à celle de la Municipalité et celle ayant récolté le plus de voix sera retenue.

0 Administration générale p.15, 16, 17.

Oui, Monsieur Alonso.



**Intervention de M. Alphonse Alonso (PLR)**

Merci.

Messieurs les Présidents, Messieurs les Municipaux, chers et néanmoins estimés collègues,

J'interviens sur cette page 17 à l'occasion du compte 022 318 00, mais ma question concerne l'ensemble des comptes affranchissements. L'heure du virtuel a sonné : internet, smartphones, Google, Facebook, sont désormais entrés dans la plupart des foyers et avec eux le e-banking et le courriel. Ce dernier, pratique, plus rapide que le courrier prioritaire, permet de joindre l'autre bout du monde en un simple clic. Plus près de chez nous, nos citoyens montheysans le sont tout autant. Je pense donc tout particulièrement à la correspondance usuelle, les factures pour la collecte et le traitement des déchets, les services industriels et les impôts communaux. Tous ces envois réguliers qui pourraient se satisfaire d'envois électroniques et de factures virtuelles. En ajoutant l'affranchissement, les frais de main d'œuvre pour la mise sous pli, cela permettrait de faire quelques économies. En 2013, et exclusivement pour l'affranchissement, main d'œuvre non comprise, Monthey a consacré plus de 170'000 francs de frais de port. Et pour l'année suivante, 190'000 francs sont prévus au budget. Cette réduction de coût est d'autant plus pertinente au vu de la marge d'autofinancement fléchissante et des 20 millions d'investissements annuels prévus pour la planification 2015-2018. Entre parenthèses, je vous signale que si on propose d'ores et déjà la facture et le paiement électronique pour les impôts et prévoit de l'étendre à d'autres services. Voici donc ma question simple : quand est-il prévu d'optimiser l'ensemble des envois de la commune ?

Messieurs, je vous remercie de votre attention.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur Alonso. La parole est à la Municipalité. Monsieur le Président.

**Intervention de M. Stéphane Copepy, Président de la Municipalité**

Oui, merci Monsieur le Président.

Monsieur Alonso, effectivement, je pense que vous soulevez un point qui est souvent discuté au Conseil municipal. Je crois qu'on doit s'améliorer. Le travail est en train de se réaliser dans tous les services. Il faut savoir néanmoins qu'on est une société où en même temps, on a effectivement une vision électronique de la transmission des messages. Vous avez, sauf erreur de ma part, un point à l'ordre du jour « Parlement sans papier », où semble-t-il certains d'entre vous souhaiteraient avoir certains documents sous forme papier. Il me semble qu'il y a beaucoup de jeunes dans cette assemblée, or on se rend compte qu'en réalité on n'arrive pas encore aujourd'hui à totalement supprimer l'envoi de documents et bien sûr l'envoi postal. Donc on est sensibles à votre remarque, je pense qu'il y a un travail à effectuer, qu'on peut s'améliorer, on peut diminuer les coûts, c'est dans la réflexion que l'on s'est fixée. Néanmoins, je pense qu'on doit aussi garder à l'esprit qu'il y a des envois postaux qui doivent être maintenus, notamment pour une frange de la population qui n'a pas forcément accès au service internet ou à la facturation électronique.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur le Président.





1 Sécurité publique p. 20, 21.

Monsieur Alonso.

**Intervention de M. Alphonse Alonso (PLR)**

Mesdames et Messieurs les Présidents, Messieurs les Municipaux, chers et néanmoins estimés collègues,

Nous sommes à la page 21, rubrique 113 434 00, facturation à des tiers. Monsieur Rouiller, sans remettre aucunement en cause le travail des forces de police dont je salue ici l'engagement, je souhaiterais juste vous rappeler mon intervention du 22 septembre dernier, pendant laquelle je vous priais de tenir compte dans vos budgets de la réalité des frais de traitements facturés par les autres cantons aux communes dans les conventions de prestations. Comme cette convention est en force jusqu'au 31 décembre 2015, pour la police intercommunale de Monthey en particulier, je vous invite d'ores et déjà à vous intéresser à ce qui pourrait être modifié dans votre prochain budget 2016. Je vous remercie de votre attention.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur Alonso. La parole est à la Municipalité. Monsieur le Président.

**Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité**

Oui très brièvement, Monsieur le Président, puisque ce n'est pas une question, mais une remarque, qui est judicieuse. Il faut savoir effectivement qu'on a une relation contractuelle avec durée indéterminée. On a trois communes avec qui on est en relation contractuelle, Vérossaz, Massongex et Collombey, pour des dates qui varient, au niveau de l'échéance du contrat. Petite remarque, il y a une étude actuellement au niveau cantonal pour imposer aux communes qui n'ont pas de police communale une participation, soit au niveau de la police cantonale, soit un regroupement avec d'autres polices communales existantes, où là on devra chiffrer, où le Canton proposera un chiffre quant au coût d'un agent et notamment combien d'agents il faut par nombre d'habitants, suivant le genre de commune où l'on se trouve, que ce soit une commune de plaine, une commune de montagne, une commune à vocation touristique ou non. Donc, très prochainement, on aura une ligne directrice, qui nous sera fournie par le Canton et on pourra, sur la base de ce document, renégocier effectivement nos contrats avec les trois communes qui sont partenaires dans cette aventure.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur le Président

1 Sécurité publique p. 22, 23, 24, 25.  
2 Enseignement et formation p. 26, 27.

Oui, Madame Desponds.

**Intervention de Mme Sandrine Desponds (GP)**

Mon intervention concerne les postes 213 364 00 et 213 461 00, frais de transport du 2<sup>ème</sup> degré général, subside de l'Etat. De longue lutte, notre groupe a obtenu lors du Conseil général du 15 décembre 2008, que depuis la rentrée scolaire 2009, la commune de Monthey prenne à sa charge l'entier des frais de transport des collégiens de première année qui ont quitté le Cycle après 8 ans d'école obligatoire, 10 ans Harmos si je ne me trompe pas, soit pour les élèves qui effectuent leur



dernière année d'école obligatoire au Collège plutôt qu'au Cycle. Depuis 2012, cette participation portait sur 25% des coûts par élève, puisque le Rail Check adressé aux parents couvrait le 75%. Or, suite à la modification du Règlement cantonal du 28 mai 2014, qui est citée dans le commentaire, le Rail Check ne porte plus que sur le 50%. Cela signifie que pour respecter l'engagement pris en 2008, la commune de Monthey doit augmenter sa participation de 25%. Est-ce bien le cas dans le budget 2015 ? Si oui, pourrait-on savoir quel est le montant attribué à ce poste ? Et si non, nous demandons de connaître le montant attribué à ce poste au budget 2014 et que le budget 2015 soit augmenté jusqu'à un montant correspondant au double de celui figurant au budget 2014.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Madame Desponds. Je passe la parole à la Municipalité.

**Intervention de M. Eric Borgeaud, Municipal en charge du dicastère Enseignement et Formation professionnelle**

Mesdames et Messieurs, bonsoir. Je ne sais pas si j'ai tout à fait compris la question. Donc, il y a eu une modification de la loi, avant c'était 33% pris par la commune, aujourd'hui c'est le 50% divisé par 2, donc c'est 25%. Donc on a diminué la prestation de la commune pour les déplacements.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur Borgeaud. Madame Desponds.

**Intervention de Mme Sandrine Desponds (GP)**

Oui, je m'excuse. Il y a deux problèmes différents. Il y a le fait des élèves qui font leur dernière année d'école obligatoire au Collège, ça c'est la loi sur l'école qui dit que les communes doivent prendre à leur charge la totalité des frais de transport des élèves en école obligatoire qui ont plus d'une demi-heure de trajet, ce qui est le cas pour les jeunes qui vont au Collège, en dernière année d'école obligatoire, c'est-à-dire après 2 ans de Cycle. Donc actuellement, on a un Rail Check qui couvre le 50%, donc la commune, même si la commune participe déjà au Rail Check, ça on le sait, avec l'engagement pris en 2008, la commune doit payer le 50% restant. L'année passée, le Rail Check couvrait les 75%, donc les parents avaient à leur charge 25%. A partir de cette année, ils ont 50% à leur charge, et c'est ces 50%, uniquement pour cette année spécifique, que la commune doit prendre à sa charge, ce qui a été le cas jusqu'à maintenant. Avant, on prenait 100%, avant l'entrée en vigueur du Rail Check. De 2008 à l'entrée en vigueur du Rail Check, la commune payait le 100%, il n'y en a pas des dizaines, mais pour ces élèves. Après, il y a eu le Rail Check qui assurait les trois quarts, donc la commune payait un quart. Maintenant, le Rail Check est diminué, donc la commune doit compenser pour que les parents de ces élèves-là n'aient aucun frais de transport à payer, durant cette année-là, cette dernière année d'école obligatoire.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Madame Desponds. Monsieur Borgeaud.

**Intervention de M. Eric Borgeaud, Municipal en charge du dicastère Enseignement et Formation professionnelle**

Je n'ai pas de réponse, je ne sais pas. C'est un peu compliqué pour moi là. Mais je vois l'essence de votre question, j'ai un peu de peine à y répondre. Mais je ne sais



pas, vous avez peut-être calculé les montants qu'il faudrait à disposition, vu l'état du dossier ?

**Intervention de Mme Sandrine Desponds (GP)**

Non. Jusqu'à maintenant, ça a été le cas, donc la commune a toujours mis en plus pour ces élèves quelque chose, depuis 2008. Il faut juste voir ce qu'on a mis l'année passée. Et puis je pense qu'il faut doubler ce montant à peu près. Mais ça, moi je n'ai pas le détail des comptes.

**Intervention de M. Eric Borgeaud, Municipal en charge du dicastère Enseignement et Formation professionnelle**

Alors, je ne peux pas vous répondre immédiatement. Mais si c'est des choses qu'on a décidées, on les appliquera. Là comme ça, je ne peux pas vous répondre directement, il faudrait voir les montants à disposition. Si c'est des montants très faibles, je m'imagine qu'ils peuvent rentrer largement dans les comptes.

**Intervention de Mme Sandrine Desponds (GP)**

Ce ne sont pas des montants très importants et les parents sont remboursés à la fin de l'année, donc c'est à la fin de l'année qu'ils reçoivent une demande de la commune, en leur demandant combien on doit leur rembourser. Donc oui, je pense que c'est faisable. Mais, c'est juste pour s'assurer que ça se fera.

**Intervention de M. Eric Borgeaud, Municipal en charge du dicastère Enseignement et Formation professionnelle**

Alors, je prends note. Je vous propose de laisser la rubrique telle quelle. Le cas échéant, je reviendrai devant vous, s'il y a un montant très important qui devrait être modifié, mais je ne pense pas que ça devrait poser un réel problème dans les comptes de 2015. Si on est d'accord comme ça. Merci.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur Borgeaud.

2 Enseignement et formation p.28.

Oui, Monsieur Sylvain Défago.

**Intervention de M. Sylvain Défago (PDC)**

Merci Monsieur le Président.

Messieurs les Municipaux, donc page 28, compte 219 318 20 et compte 219 318 21, donc sur les frais des activités culturelles EP ou CO. Pourquoi y a-t-il une telle différence entre ces deux comptes ? Merci.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur Sylvain Défago. Je passe la parole à la Municipalité. Monsieur le Président.

**Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité**

Oui, merci Monsieur le Président.

Monsieur Défago, effectivement, il y a une grande différence qu'on revoit chaque année, pour la simple et bonne raison qu'il y a un coût important au Cycle, concernant le chœur du cycle et l'enregistrement du CD. C'est respectivement 18'000 francs pour le chœur, enregistrement CD 22'000 francs, donc 40'000 francs supplémentaires bruts, puisqu'on a des recettes qui se retrouvent sur un autre



compte, le compte 219 435 00, où l'on a 12'000 francs de recettes. Donc, en réalité, on a une dépense nette de 28'000 francs. Mais voilà le montant qui justifie cette grande différence entre les frais du Cycle d'Orientation et les frais des écoles primaires.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur le Président.

2 Enseignement et formation p. 29, 30.

Oui, Madame Métrailler.

**Intervention de Mme Florence Baillif Métrailler (GP)**

Merci.

Messieurs les Présidents, Messieurs les Municipaux, dans le poste 281 312 00, donc à la page 30 et je fais également référence au poste 240 312 00 à la page 37, 341 312 00 à la page 38, et 574 312 02 à la page 48. Dans le poste eau, énergie, combustible, vous nous indiquez que l'écart de budget, qui est tout de même de 113'800 francs, tous postes confondus dans les postes que je viens de citer, tient compte entre autre de la mise en place du chauffage à distance, dont le système n'est pas encore opérationnel sur le périmètre obligatoire et qu'une adaptation du budget s'effectuera dès son déploiement définitif. Nous aimerions d'une part connaître les motifs autres de l'écart que ceux liés au chauffage à distance s'il y en a, et d'autre part, savoir dans quel sens l'adaptation se fera. Et si elle devait se faire à la hausse, quelles mesures vous entendez prendre. Merci.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Madame Métrailler. La parole est à la Municipalité. Monsieur le Président.

**Intervention de M. Stéphane Copepy, Président de la Municipalité**

Oui Monsieur le Président,

Ecoutez, par rapport à cette remarque, donc effectivement il n'y a pas d'autre motif d'augmentation, c'est lié au changement du système de chauffage. On a prochainement une rencontre, notamment avec SATOM, pour redéfinir un petit peu les modalités par rapport à l'ensemble des structures ou des bâtiments administratifs. On a également une étude, sauf erreur de ma part, liée à l'ensemble des bâtiments communaux et du système de chauffage. Donc, ce qu'on pourrait faire, c'est que le jour où on a les conclusions de l'étude, on vienne vous présenter, parce que je pense que c'est effectivement important, c'est des sommes importantes par rapport au chauffage de nos bâtiments. On a fait des efforts durant les dernières années, je pense qu'on doit poursuivre dans ce sens-là. Donc ce que je vous propose, en précisant une nouvelle fois que c'est vraiment lié au système de chauffage, d'attendre les résultats de cette analyse et de revenir devant vous pour donner de plus amples explications.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur le Président.

2 Enseignement et formation p. 31.  
3 Culture, loisirs et culte p. 32, 33, 34.

Oui, Monsieur Nicolas Défago.



**Intervention de M. Nicolas Défago (PLR)**

Monsieur le Président du Conseil municipal,  
Je constate que le compte 303 365 02 à la page 34, subside aux sociétés locales, passe de 100'000 à 80'000 francs. Lors de notre séance du Conseil général du 14 avril 2014, vous mettiez le Conseil général en garde qu'en cas de non-acceptation du règlement communal sur le prélèvement des droits de mutations communaux additionnels, les subsides aux sociétés locales seraient un des domaines qui pourraient être touchés afin de régler la situation et qu'il faudra, je cite : « faire comprendre aux sociétés locales, à la culture, aux différents domaines où une Municipalité peut intervenir directement, que l'on doit faire des sacrifices, parce qu'on a décidé de ne pas se donner les moyens ». Lors de la deuxième lecture du règlement, en séance du 16 juin 2014, celui-ci a été accepté par le Conseil général. Vous rappeliez également à cette séance que la Municipalité était consciente du travail effectué par les sociétés locales pour la collectivité et que vous n'étiez pas prêts de les laisser tomber. Permettez-moi aujourd'hui d'être interpellé par cette diminution de subside de 20%. Pour rappel, les montants alloués aux sociétés locales et figurant dans les comptes sont supérieurs à 100'000 francs, quasiment chaque année depuis 2007. Il est évident que la Municipalité se doit de maîtriser le budget des comptes de fonctionnement, néanmoins je propose de ramener le compte 303 365 02, subside aux sociétés locales, à 100'000 francs. Merci de votre attention.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur Nicolas Défago. La parole est à la Municipalité. Monsieur le Président.

**Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité**

Volontiers Monsieur le Président.

Monsieur Défago,

Donc effectivement, j'avais fait ces remarques, et je tiens à maintenir ma ligne directrice, c'est-à-dire comme quoi l'ensemble de ces sociétés sont extrêmement importantes pour notre collectivité. Et je vous rassure, l'ensemble des montants prévus en 2014 ont été reportés en 2015, on a uniquement déduit un montant de 20'000 francs, qui était au fait une enveloppe que l'on donnait à la culture pour dispatcher des montants au cours de l'année en cours pour des demandes ponctuelles. Et on a estimé que ces demandes pouvaient être présentées devant le Conseil municipal. Vous savez qu'on a un montant de 100'000 francs pour des crédits extraordinaires en cours d'exercice et que l'on pouvait puiser sur ces 100'000 francs que vous nous accordez systématiquement dans le budget, c'est également le cas dans le budget 2015. Donc on n'a pas voulu avoir un doublon entre les 100'000 francs et les 20'000 francs. Donc tous les montants attribués aux sociétés locales sont maintenus à sa valeur actuelle, c'est-à-dire valeur que l'on retrouve en 2014, on le retrouve en 2015. La seule chose, c'est que ces 20'000 francs, cette enveloppe mise à disposition de la culture, a été supprimée, en précisant à la culture qu'ils peuvent toujours venir, dans le cadre de crédits extraordinaires.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur le Président. Oui, Monsieur Nicolas Défago.



**Intervention de M. Nicolas Défago (PLR)**

Merci Monsieur le Président pour vos informations.

Néanmoins, pour moi en tant que Conseiller général, et en analysant les comptes, c'est tout de même 20'000 francs qui ne sont plus portés sur ce compte. J'ai bien compris que cette part était réservée aux sociétés sur des demandes spécifiques. J'aimerais tout de même maintenir ma demande de remettre à 100'000 francs ce montant sur ce compte, en sachant par exemple si je prends les comptes passés, 2012 : 126'000 francs, 2011 : 126'000 francs. Je préfère personnellement toujours avoir ces 100'000 francs sur cette rubrique que dans des comptes, je ne vais pas dire occultes, mais qui n'apparaissent pas de manière transparente dans le budget.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur Défago. Il n'est pas de coutume d'habitude d'amender un budget à la hausse. Néanmoins, vu votre proposition, on va passer au vote.

Donc, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, nous allons voter dans un premier temps sur la proposition de Monsieur Défago de remonter ce budget de 80'000 à 100'000 francs et ensuite nous voterons sur la proposition de la Municipalité et celle qui aura obtenu le plus de voix sera celle qui sera retenue.

Donc, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, si vous soutenez la proposition de Monsieur Défago d'augmenter ce montant à 100'000 francs, je vous demande de vous lever. Merci.

Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, si vous soutenez la proposition de la Municipalité de laisser ce montant à 80'000 francs, je vous demande de vous lever. Merci.

Est-ce qu'il y a des abstentions ? Merci.

**La proposition de Monsieur Défago de monter ce budget à 100'000 francs est acceptée par 33 voix pour, 8 voix contre et 7 abstentions.**

3 Culture, loisirs et culte

p. 34.

Oui, Madame Schütz.

**Intervention de Mme Angelika Schütz (GP)**

Oui, merci. Il s'agit de l'école de musique, participation des élèves, page 34, compte 304 433 00.

Monsieur le Président, Messieurs les Conseillers municipaux, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Nos questions portent sur le compte que j'ai dit. Suite aux informations transmises par notre Représentante à la commission Ecole de musique, nous avons appris que les tarifs annuels des cours de l'école de musique allaient être augmentés. Constatant que les charges inscrites au budget 2015 sont identiques à celles du budget 2014, pourrions-nous connaître les raisons de cette augmentation des tarifs ? Et, selon les informations reçues, nous avons également compris que les cours allaient être augmentés annuellement de 75, 100 ou 125 francs, selon le type de cours suivi. Après calcul, nous voyons que selon que le cours soit suivi de façon individuelle ou collective, ou encore que la catégorie soit pour un élève scolarisé sur la commune, hors de la commune, membre de sociétés ou adulte, l'augmentation annuelle ne sera pas identique pour tous et ira de 3,4% à 40%, donc l'augmentation. Par exemple, pour le cours individuel de 3 minutes pour instrument degré élémentaire, nous avons une augmentation de 12,5% pour la catégorie élève



en scolarité sur notre commune, et seulement 3,4% pour la catégorie élève en scolarité externe à notre commune. Pourriez-vous nous expliquer pour quelle raison vous avez opté pour une augmentation en valeur absolue plutôt que pour augmentation d'un pourcentage égal pour tout le monde ? Merci.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Madame Schütz. La parole est à la Municipalité. Monsieur Girard.

**Intervention de M. Fabien Girard, Municipal en charge du dicastère Culture et Tourisme**

Monsieur le Président, Mesdames Messieurs les Conseillers généraux, Effectivement, à mon grand dam, on a dû augmenter légèrement les taxes d'écolage. C'était une démarche dans l'ensemble des services de chercher le maximum de recettes et aussi le minimum de dépenses. Qu'on se rende compte de l'environnement, du coût, du prix aussi d'un cours de musique individuel. On a un prof individuel qui est en général payé autour de 55 ou 60 francs de l'heure, pour 34 périodes de cours par année, c'est-à-dire 17 heures de cours. La décision avait été prise à la constitution du budget justement d'augmenter en moyenne de 100 francs par cours et par écolage justement. Et sur la base de nos statistiques, nous avons une grande majorité d'élèves qui sont à 40 minutes. Donc, du coup, nous sommes partis de cette base, d'une augmentation de 100 francs pour les élèves à 40 minutes. Après en proportion, et bien justement, on a effectué un calcul qui est proportionnel par rapport au coût horaire des professeurs, donc du coup l'augmentation pour les élèves de 30 minutes, il y a une augmentation de 75 francs et pour les élèves qui ont 50 minutes, une augmentation beaucoup plus conséquente. Mais je crois que fondamentalement, la volonté c'est clairement d'avoir des cours qui sont à des tarifs tout de même accessibles, si on compte justement d'avoir des profs individuels toutes ces heures au long de l'année. Et si l'on compare à toutes les institutions, je pense bien sûr au Conservatoire cantonal ou à d'autres écoles qui ont un processus aussi certifiant, c'est important de le notifier. Notre école de musique a des niveaux, a des exigences pédagogiques, a également des exigences au niveau des professeurs en termes de qualité. Et ça, je crois que finalement, c'est aussi être correct de proposer des tarifs autour de 600 francs, 575 francs les plus bas tarifs, je pense que c'est une nécessité aussi de montrer la valeur de ces tarifs. Alors après c'est sûr qu'il y a des cas particuliers, on est aussi conscients qu'il y a des jeunes ou bien des familles qui ont beaucoup plus de problèmes. En lien avec ça, on a aussi toute une liste d'associations qui soutiennent les jeunes qui ont besoin de soutien financier, je n'ai pas les noms en tête, mais je sais qu'il y a 2 ou 3 associations chez qui nous redirigeons vraiment les personnes à difficultés financières et nous essayons vraiment de trouver des solutions pour que chacun et chacune puisse pratiquer la musique dans de bonnes conditions. Pour revenir juste à la différence sur les charges, on ne voit pas de différence au niveau du budget, mais c'est au niveau des recettes, sauf erreur c'est une différence de 7'000 francs de recettes en plus, donc c'est une moyenne justement sur les 130 élèves de l'école de musique, donc une moyenne de 100 francs en plus. Par contre aussi que vous sachiez, les cours de solfèges, qui sont des cours obligatoires pour les élèves, n'ont pas été touchés, les cours de groupe non plus, parce que ce sont des cours qui autofinancent le salaire des professeurs. Et le but c'était vraiment de ménager la chèvre et le chou pour qu'on puisse toujours offrir une formation de qualité, accessible à tout le monde et puis qu'on



puisse toujours avancer avec cette école de musique, qui est reconnue loin à la ronde. Merci.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur Girard. Oui, Madame Franz.

**Intervention de Mme Anne-Laurence Franz (GP)**

Merci.

Monsieur Girard,

Alors bon pour la première question, on a bien vu donc, vous avez dû augmenter les recettes. Concernant le calcul d'augmentation, là vous n'avez pas vraiment répondu à notre question. Pourquoi vous avez opté à cette valeur, plutôt que de faire une augmentation équivalente pour tous les cours ? Par exemple, si on prend le même cours, 30 minutes, pour le même instrument, si on a un élève de la commune de Monthey, il aura une augmentation de 12%, un élève hors de la commune, une augmentation de 3%. Alors je sais pas, je trouve pas ça logique, même si le cours de celui qui suit qui est hors de la commune paie plus cher, mais une augmentation de 3% et un autre de 12% et un adulte il a aussi 3%, pour moi le calcul n'est pas correct.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Madame Franz. Monsieur Girard.

**Intervention de M. Fabien Girard, Municipal en charge du dicastère Culture et Tourisme**

Merci. Je n'ai pas les détails sous les yeux. Après, il y a aussi le prix maximum où on a voulu se fixer sur le Conservatoire et on ne voulait pas dépasser le cours du Conservatoire. On pourrait dans le fond, après et bien c'est juste une histoire d'avoir une offre qui est comparable, en sachant qu'on a des exigences pédagogiques, c'est comme ça qu'on arrivait à ce chiffre maximum qui est sauf erreur de 2'000 francs à 50 minutes Mais l'augmentation c'est sûr, proportionnellement, et bien vu que les chiffres sont plus grands aussi, le rapport est peut-être un peu plus petit du coup pour les élèves extérieurs. Toujours est-il que pour les tarifs hors commune, ça quasiment autofinance le cours et ça c'est un point essentiel. La démarche de base, c'était clairement de prendre la grande majorité des cours, parce que 85% des cours sont des cours individuels de 40 minutes. Donc, on est partis vraiment de cette base de 100 francs d'augmentation et après on a évolué en fonction de cette base, pour travailler là autour. On aurait pu prendre d'autres références, mais en sachant que c'est là clairement que se joue l'augmentation finale et le principe de base qui était d'augmenter de 100 francs. Donc je crois que c'est une valeur, de nouveau, on peut prendre les repères qu'on veut, on parle de chiffres, on peut toujours avoir des références plus hautes, plus basses, en l'occurrence c'est un axiome qu'on a défini au sein du service en définissant ces chiffres. Après, on peut toujours essayer de trouver d'autres solutions. Connaissant l'environnement, et tout ce qu'il se passe autour, il me semble que c'était un calcul approprié.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur le Municipal. Dernière fois Madame Franz.





**Intervention de Mme Anne-Laurence Franz (GP)**

Oui, j'aimerais juste poser la question, est-ce que vous trouvez correct d'augmenter un élève de la commune de Monthey de 12% et un d'une commune externe de 3% ? C'est ça, pour nous, ce n'est pas correct. Donc, on aimerait avoir une augmentation plus égalitaire entre les différentes catégories. Alors, on vous propose d'amender ce compte, de passer de 87'000 à 80'000 francs, comme l'année 2014. Et quand vous aurez une proposition d'un calcul qu'on trouve un peu plus égalitaire et juste, on est d'accord avec une recherche de recettes. Donc, je propose d'amender ce compte.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci. Oui, dernière réponse Monsieur le Municipal.

**Intervention de M. Fabien Girard, Municipal en charge du dicastère Culture et Tourisme**

Alors oui, on peut amender le compte et augmenter les recettes des élèves externes et adultes, en sachant qu'il n'y en aura plus aucun qui vont venir. C'est votre choix, c'est votre droit et votre devoir d'accorder dans les budgets. Après, c'est vraiment à vous de voir si vous voulez faire du formalisme là autour, il n'y a pas de souci.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Madame Franz. Votre proposition c'est de ramener à 80'000 francs ?

**Intervention de Mme Anne-Laurence Franz (GP)**

De ramener au chiffre de 2014 de 80'000 francs.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Ok, donc nous allons voter là-dessus. Je vais d'abord soumettre au vote la proposition de Madame Franz de ramener ce budget à 80'000 francs, puis ensuite celle de la Municipalité de maintenir ce montant à 87'000 francs.

Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, si vous acceptez la demande de Madame Franz de ramener ce compte 304 433 00 de 87'000 à 80'000 francs, je vous demande de vous lever. Merci.

Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, si vous soutenez la proposition de la Municipalité de laisser ce montant à 87'000 francs, je vous demande de vous lever. Merci.

**La proposition de Madame Franz d'amender ce poste à 80'000 francs est refusée par 12 voix, contre 32 pour la proposition de la Municipalité.**

2 Enseignement et formation p. 35, 36, 37, 38, 39.

Oui, Monsieur le Rapporteur de la commission de Gestion.

**Intervention de M. Marc Colombara, Rapporteur de la commission de Gestion**

Monsieur le Président du Conseil général, Monsieur le Président de la Municipalité, Messieurs les Municipaux, chers collègues,  
J'interromps juste là les débats au sujet du compte 349 364 01, par rapport à la remarque de la commission de Gestion, je ne sais pas si la Municipalité souhaite s'exprimer sur ce point. Merci.



**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur le Rapporteur de la commission de Gestion. Je passe la parole à la Municipalité. Monsieur Tornare.

**Intervention de M. Jean-Marc Tornare, Municipal en charge du dicastère Electricité, Energies et Développement durable**

Merci Monsieur le Président.

Messieurs les Présidents, chers collègues, Mesdames et Messieurs de la Municipalité,

Je signale quand même, comme l'a fait le Président tout à l'heure, que le compte pour le subside communal pour la piscine de Monthey en 2013 s'est élevé à 422'000 francs et qu'il a été ramené dans le budget 2015 à 400'000 francs. Cela n'empêche pas, il est vrai, que les remarques faites tant par la commission de Gestion que par Madame Franz, sont tout à fait correctes du point de vue du coût lié au chauffage de la piscine, puisqu'une option a été prise, première année de chauffage par le CAD, de chauffer la piscine à une température relativement élevée, ceci pour attirer le plus grand nombre possible de nageurs à la piscine de Monthey, ce qui a pu être réalisé. Il n'en demeure pas moins que nous avons expressément demandé à l'Association de la piscine, d'une part de réduire la température pour les prochaines années et d'autre part aussi, de travailler sur la régulation du chauffage lui-même, puisque nous avons constaté certains défauts à ce niveau-là et nous sommes convaincus que l'année prochaine, les frais de chauffage de la piscine seront nettement réduits.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur Tornare. Oui, Monsieur Ferrero.

**Intervention de M. Elenterio Ferrero (PLR)**

Une question sur le compte 349 364 02. 729'500 francs pour la patinoire et halle de tennis, subside. Messieurs les membres du Conseil municipal, serait-il possible de connaître la répartition des subsides dévolus à chacune de ces deux infrastructures ? Dans le même ordre d'idée, pouvez-vous nous communiquer un état des lieux de vos discussions avec ces associations concernant la réalisation des travaux de rénovation prévus ? Je vous remercie pour votre réponse.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur Ferrero. Je passe la parole à la Municipalité. Monsieur Gilles Borgeaud.

**Intervention de M. Gilles Borgeaud, Municipal en charge du dicastère Enfance, Sports, Jeunesse et Intégration**

Oui Monsieur Ferrero, merci pour cette question. En fait, le détail, je crois qu'il vous a été transmis dans le rapport de l'Association de la patinoire, où vous avez sauf erreur, la totalité des répartitions au niveau des heures de glace, entre le patinage public, le patinage artistique, le Monthey Hockey Club, et puis tous les autres utilisateurs, y compris les écoles. Donc, vous avez une répartition dans les comptes qui est très détaillée. Pour le tennis, vous avez aussi la répartition au niveau de la halle Courtine. Concernant les travaux, les travaux actuellement, on est en train de finaliser le rapport avec nos mandataires, sur le plan d'aménagement détaillé de la zone, qui va d'abord être présenté au Conseil municipal et ensuite normalement dans le courant du premier trimestre 2015, il doit pouvoir être présenté ici au



Conseil général. Ça donne les lignes directrices. Ensuite, on va s'approcher des sociétés utilisatrices pour définir avec exactitude ce qu'ils ont besoin et ce qu'on va faire là-bas. Il faut savoir que c'est un projet qui dure sur 30 ans, c'est environ actuellement 90 millions d'investissement prévus sur 30 ans, avec une partie qui ne va certainement jamais être faite, notamment une halle de sport, qu'on va certainement enlever, qui représente environ 25 à 30 millions d'investissement, pour se cantonner à donner aux citoyens montheyens la possibilité d'avoir des terrains extérieurs, une halle de tennis refaite, parce que la halle Courtine nous pose quelques soucis au niveau de la durabilité, notamment des revêtements extérieurs et des supports au niveau des filets. Donc là, on est en train de réfléchir avec une société privée, où on ferait un partenariat public-privé, pour réaliser une infrastructure. Mais c'est encore un peu tôt pour vous en parler, on est vraiment dans des prémices de discussions et on attend justement ce rapport final des études pour vous le présenter et ensuite entamer vraiment des démarches constructives, selon les budgets à disposition bien sûr.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur le Municipal. Oui.

**Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité**

Monsieur le Président, si vous permettez, juste une remarque complémentaire par rapport au coût à proprement dit. Comparaison budget 2014-2015, vous avez vu qu'il y a une augmentation d'un peu plus de 20'000 francs. C'est tout simplement lié aux locations de glace, par rapport au Championnat d'Europe de Curling qui vient de se dérouler, mais qui seront comptabilisées vraisemblablement en 2015, raison pour laquelle on a augmenté. Donc si vous avez une telle différence, c'est lié à ce Championnat d'Europe. Deuxième chose, mon collègue Gilles Borgeaud, a précisé effectivement que vous avez les comptes, vous avez les comptes par l'intermédiaire de la Cogest, puisque c'est la commission de Gestion qui a reçu les comptes, par l'intermédiaire de votre Rapporteur.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci. Monsieur le Président de la commission de Gestion, vous souhaitez réagir.

**Intervention de M. Christian Fracheboud, Président de la commission de Gestion**

Oui, merci Monsieur le Président. Monsieur le Président du Conseil municipal, chers collègues,

Merci pour la deuxième partie de la réponse, Monsieur Borgeaud, la précision. C'est vrai que la commission de Gestion a le rapport annuel, je l'ai devant moi, mais il a été transmis à la commission de Gestion. On n'a pas l'habitude de retransmettre tous les documents que nous avons. Alors je vous pose la question, est-ce que vous le mettez sur le site ou qu'est-ce que je fais avec le rapport annuel ?

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur le Président de la commission de Gestion. La parole est à la Municipalité.

**Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité**

Ecoutez, c'est l'Association de la patinoire qui en est responsable. L'idéal c'est effectivement, je crois qu'il y a ce lien entre la commission de Gestion et le Conseil général, où on transmet des documents. On va regarder si on peut le transmettre



plus loin. En tout cas, il est important que la commission de Gestion, les Représentants au niveau des finances du Conseil général, soient au courant et c'était en tout cas le premier but. On regardera, le cas échéant, si on peut mettre sur le site ces comptes. Une chose est sûre, c'est que la répartition entre les deux structures tennis et patinoire, puisque c'était un petit peu la question qui était posée, pourra être faite dans le cadre d'une prochaine séance.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur le Président.

3 Culture loisirs et cultes	p. 40, 41.
4 Santé	p. 42, 43.
5 Prévoyance sociale	p. 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52.
6 Trafic	p. 53, 54, 55, 56.

Oui, Monsieur le Rapport de la commission de Gestion.

**Intervention de M. Marc Colombara, Rapporteur de la commission de Gestion**

Messieurs les Présidents, Messieurs les Municipaux, chers collègues, D'abord, je tiens juste à m'excuser, dans le Rapport, il y a une petite coquille, en rapport avec le compte 651 318 13, il y a un 342 qui traîne devant qui n'a rien à faire là, donc vous m'excusez pour ça. Et c'est juste de nouveau pour arrêter les débats, savoir si la Municipalité en page 56 souhaite s'exprimer sur le 651 318 13, transport public urbain et commentaires en page 133. Merci.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur Colombara. La parole est à la Municipalité. Monsieur Gilles Cottet.

**Intervention de M. Gilles Cottet, Municipal en charge du dicastère Infrastructures, Mobilité et Environnement**

Oui, Monsieur Colombara, précisez peut-être un petit peu votre question, concernant l'ensemble du subside, concernant le principe même de ce bus urbain ? J'ai vu dans votre rapport que vous approuviez un petit peu ou même totalement la ligne que nous vous proposons. Merci d'éclaircir un petit peu.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci. Monsieur le Rapporteur.

**Intervention de M. Marc Colombara, Rapporteur de la commission de Gestion**

Oui, ben peut-être aussi en relation avec les questions qui ont été posées en ouverture des débats, sur l'avenir du Publicar, les solutions de remplacement, les 2-3 points un peu plus chauds, dans les questions qui ont été posées au début.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur Colombara. Monsieur Cottet.

**Intervention de M. Gilles Cottet, Municipal en charge du dicastère Infrastructures, Mobilité et Environnement**

D'accord. Alors, il y a quand même plusieurs sujets dans votre question. Je crois que sur le principe même de la deuxième ligne du bus urbain, je vous fais confiance. On a eu l'occasion d'en discuter il y a déjà une année, jour pour jour, ici



même et puis lors du dernier Conseil général, également auprès de votre commission et puis même dans les groupes politiques. Je rebondis sur une phrase je crois du Président tout à l'heure au sujet de l'intervention de Madame Franz, c'est vrai que moi je ne suis pas d'accord d'entendre que la deuxième ligne se fait au détriment du Publicar. C'est deux offres, complètement ou fondamentalement différentes, qui sont complémentaires, c'est clair effectivement. Et le Publicar était une excellente opportunité pour les gens qui habitaient dans la périphérie, Coteau de Choëx, mais également il y a d'autres périphéries à Monthey et les gens à mobilité réduite qui ne pouvaient pas se contenter d'un transport à horaire fixe et surtout à prise en charge fixe. Mais ça ne se fait pas au détriment du Publicar, je ne vais pas répéter ce que Stéphane Coppey a dit. Mais, par contre, on n'a aucune obligation à le faire. Et cela a été dit, on l'a vérifié encore cette semaine, il n'y a aucune commune en Valais qui a supprimé le Publicar, elles l'ont toutes fait et qui propose aujourd'hui autre chose. Et on s'est engagés à le faire et on le fera. Je peux vous dire aujourd'hui, je réponds aussi en regardant le Rapporteur de la commission de Gestion, que nous avons pris des contacts avec le service social, avec le Home des Tilleuls, dont je salue Monsieur Schaller là-haut, avec Car postal, avec les 4 compagnies concessionnaires de taxis de Monthey, parce que c'est probablement, je vous l'avais dit il y a un mois ici, par cette entremise-là que nous aurons une solution, avec un partenariat un petit peu public-privé et puis également avec Pro Senectute. Et je rappelle que les prises en charge de ce Publicar concernent effectivement et c'est vrai, qu'une petite quinzaine de personnes à Monthey, mais c'est vrai qu'on ne peut pas passer le dossier à gauche comme ça. Pour le principe même de la deuxième ligne, vous l'aurez compris, on est à l'échéance du contrat, c'était d'ailleurs samedi passé, puisque c'est l'horaire officiel suisse de tous les transports publics qui bascule sur 2015. On est déjà en 2015 pour cet horaire, je vous l'avais déjà dit la dernière fois également. Vous avez vu peut-être un article assez intéressant dans un grand quotidien valaisan samedi dernier, ça concerne nos collègues de la ville de Sierre, qui à peu près, à quelques centaines d'habitants près, a la même configuration que chez nous. Ça fait maintenant 25 ans qu'ils ont développé leur ligne urbaine. Ils en ont 3 ou 4. Ils viennent d'acheter, vous avez vu, des bus hybrides et ils ont confié également ça à une société anonyme privée qui est composée de deux transporteurs locaux là-haut. Donc, tout ça pour vous dire aussi que cette conception de la ligne, elle va prendre du temps, on l'a déjà dit l'autre jour. Les Montheysans vont devoir l'appriivoiser. Je crois que dans le concept de cette deuxième ligne, il y a des remarques qui ont été faites il y a une année jour pour jour ici. Je regarde de nouveau le groupe Gauche plurielle, on a fait des arrêts aux Tilleuls, on a fait des arrêts au Cycle d'Orientation, on fait des arrêts à l'Avenue de l'Europe. Vous vous souvenez que ce n'était pas la première vocation de faire du transport scolaire, mais aujourd'hui, il y a une mutation qui se fait, on vous a entendu et on écoute aussi la demande des citoyens et de leurs représentants que vous êtes. La dernière chose, qui est assez importante aussi, nous avons, je crois que je vous l'ai déjà dit la dernière fois, et ça c'est un gros travail qu'a fait mon Chef de service Daniel Comte, nous avons obtenu une concession de zone et pas une concession de ligne. C'est une grande différence. Nous avons une grande marge de manœuvre par rapport à l'Office fédéral des transports. Ça veut dire qu'à tout moment, on aura toujours le problème de la publication des horaires éventuellement, on pourrait rajouter, déplacer, modifier, supprimer, un arrêt qui n'est pas opportun, par rapport à la demande et à l'analyse des statistiques que nous recevons à peu près tous les



trimestres sur la fréquentation de ces bus. Donc je vous le répète et je pense que l'année prochaine ou dans 2 ans, on reviendra ici peut-être avec une troisième, une quatrième ligne, et je crois que c'est quand même en fait l'objectif que nous avons tous ici. Je vous rappelle que chaque bus, c'est encore une fois les spécialistes qui le disent, c'est 25 voitures de moins dans notre réseau urbain. Voilà, je ne sais pas si j'ai répondu à votre question à tiroirs, mais je suis toujours à disposition.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur le Municipal. Monsieur Aviolat.

**Intervention de M. Alexandre Aviolat (EPM)**

Bonsoir. Messieurs les Présidents, chers Municipaux, chers collègues, J'aimerais réagir également sur le même compte page 56, c'est-à-dire le 651 318 13, en ce qui concerne le transport public urbain. Brièvement, est-ce que je peux demander au Bureau d'activer le format PDF que j'ai remis et je vais juste peut-être venir vous le présenter.

Le groupe de l'Entente ce soir souhaite présenter une alternative au bus urbain. On l'a entendu ce soir, il y a plusieurs insatisfactions qui ont été relevées, notamment par rapport à la suppression du Publicar, notamment par rapport à ce qui englobe la desserte des deux lignes ou plutôt les deux tracés qui ont été proposés jusqu'à ce jour. Brièvement, on a appris les variantes en fonction du nombre de bus, 4, 5 et 6 bus. En lieu et place des bus urbains, on imaginait un système avec des minibus communaux.

Pour exemple :

un prix d'un minibus	85'000 francs
nombre de km parcourus par jour	200 km
consommation aux 100 km	15 litres
frais d'entretien annuels	10'000 francs
salaires chauffeurs, y compris les charges sociales	120'000 francs
amortissement d'un bus	4 ans

⇒ ce qui signifie, dans la variante 4, que je vais retenir à titre d'exemple pour ce soir, dans le cadre du calcul, un bus amorti chaque année.

frais d'assurance par année	8'000 francs
nombre de jours par an	300 jours
prix du litre au carburant	1.90 franc

⇒ ce qui est au-dessus de ce qui se fait à l'heure actuelle, mais nous avons voulu être plutôt larges plutôt que serrés.

Donc pour retenir :

le coût annuel du bus	85'000 francs
frais de carburant	68'000 francs
frais d'entretien	40'000 francs
salaires	480'000 francs



⇒ puisqu'il faudrait 4 chauffeurs pour 4 bus.

frais parking et divers

32'0000 francs

On arrive à un total de 705'000 francs dans le cadre de cet exemple, ce qui est 390'000 francs inférieur au budget proposé des 1'095'000 francs.

Par exemple, les avantages :

- un plus grand nombre de bus
- une meilleure fréquence avec une meilleure cadence.
  - ⇒ il faut savoir qu'à l'heure actuelle, c'est toutes les demi-heures si je ne me trompe pas.
- zones de dessertes bien plus étendues
  - ⇒ notamment les zones du Coteau de Choëx, les Ilettes, l'Hôpital.
- bus bien moins encombrants, en ce qui concerne le gabarit
- donc des arrêts aussi plus nombreux
- une offre 6 jours sur 7
- coût total meilleur marché
- une intégration possible des entreprises de taxis
- et finalement une participation éventuelle de nos voisins.

Finalement, nous proposons nous, groupe de l'Entente pour Monthey, d'amender la dépense jusqu'à présentation des résultats de faisabilité par le Conseil municipal. Merci de votre attention.

#### **Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur Aviolat. Nous avons une proposition d'amendement. Est-ce que la Municipalité souhaite réagir ?

#### **Intervention de M. Gilles Cottet, Municipal en charge du dicastère Infrastructures, Mobilité et Environnement**

Oui, je vous crois sur parole, c'est bien, je crois qu'on a déjà eu ce débat, sauf erreur, autour de la table de la Municipalité. Je n'ai pas connaissance d'une commune en tout cas dans la région, qui exploite ses propres bus, qui paie ses propres chauffeurs et puis qui a obtenu pour cela une concession de l'Office fédéral. Peut-être que ça existe, c'est une bonne chose. Aujourd'hui, je crois que je l'ai déjà dit à plusieurs reprises ici, le transport public, c'est un métier. Concevoir des lignes de transports publics, c'est un autre métier, ce n'est pas le mien, ni celui de mon service, ni celui de la Municipalité et peut-être que l'année prochaine on vous confiera un mandat. Franchement, pour ce que vous proposez à gagner, c'est bien, mais c'est un petit peu léger pour faire prendre une décision à ce plénum ce soir. Je crois franchement que c'est un petit peu de la peinture sur nuage, et je vous le répète, le métier, ce n'est pas la prérogative d'une collectivité, de gérer un réseau de transports publics. Je viens de vous le dire tout à l'heure, la ville de Sière a confié depuis 25 ans ses lignes à un consortium d'entreprises, c'est le SMC (Sière-Montana-Crans) et l'entreprise L'Oiseau bleu, qui est une entreprise privée et ce partenariat est conduit contractuellement, ce qui n'empêcherait pas de trouver par le biais des contrats, le financement d'un parc de véhicules par exemple, typiquement pour ces véhicules hybrides. Nous sommes une commune productrice d'électricité et là il pourrait y avoir une voie très intéressante dans le



sens du développement durable. Mais maintenant, sur la base de votre tableau ou de votre tableur à 3 colonnes là, je ne mets pas en péril le travail qui a été fait maintenant depuis 3 ans par mes prédécesseurs et puis durant toute cette année 2014 pour pondre ce qu'on a présenté maintenant ici à ce plénum et puis à tous les gens qui ont eu l'occasion de compulsurer ce projet.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur le Municipal. Oui, Monsieur Aviolat.

**Intervention de M. Alexandre Aviolat (EPM)**

Je vous remercie pour votre réponse, néanmoins je maintiens ma demande d'amendement, jusqu'à une étude de faisabilité par la Municipalité. Il me paraît important de penser aussi aux zones qui n'ont pas été desservies selon les deux tracés existants. Je sais qu'il est nécessaire d'aller step by step, mais en attendant, cette solution pourrait être intéressante et permettre également une zone de desserte élargie par rapport à ce qui est proposé aujourd'hui. Je vous remercie.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur Aviolat. Il y a une demande de parole de la part de Madame Bezat.

**Intervention de Mme Evelyne Bezat (GP)**

Merci. Personnellement, je trouve la proposition de l'Entente intéressante, par contre je suis Monsieur Cottet. Pour ma part, j'en prends connaissance, comme je pense vous aussi ce soir. Et puis d'autre part, ça m'ennuierait de devoir prétérirer une deuxième ligne de bus en refusant le montant qui est prévu au budget. Est-ce qu'on ne pourrait pas demander à la Municipalité, malgré tout, de se pencher sur cette étude ou sur tout type d'étude qui ferait référence à des bus privés ou des bus de la commune et puis après de nous donner les conclusions comparativement en fait à des lignes traditionnelles, car postaux et autres ?

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Madame Bezat. Oui, Monsieur Cottet.

**Intervention de M. Gilles Cottet, Municipal en charge du dicastère Infrastructures, Mobilité et Environnement**

Bien sûr qu'on se penchera sur ce document. Croyez bien qu'on n'engage pas une décision comme ce soir et un crédit de ce genre sans y avoir réfléchi. Je vous répète que la souplesse des lignes que j'ai évoquées tout à l'heure, le contrat qui nous lie avec Car postal et les TPC depuis maintenant 3 ans, puisque ça a été décidé je vous le rappelle, il y a 3 ans. Il est dès à présent dénonçable après 12 mois seulement. Ça veut dire qu'on a l'entière marge de manœuvre pour réorienter ce cahier des charges. Mais encore une fois, ne confondons pas les deux offres, le bus urbain porte bien son nom, c'est un bus qui roule en zone de plaine. Allez voir sur le site des CFF, vous les avez tous, regardez le réseau de Martigny, regardez le réseau de Sierre, ils ne vont pas à Ravoire, ils ne vont pas à Martigny-Croix, ils ne vont pas à Martigny-Combe, c'est une autre offre qui circule sur ce genre de réseaux-là. Et je crois que pour chacune de ces dessertes, et chacune de ces fréquentations, avec leurs pics qui sont bien identifiés, il y a une offre. Et sachez quand même que celui qui vous parle ce soir est aussi Choëland, il est père de 3 petits enfants, il est aussi le fils d'une maman qui a perdu une bonne partie de sa mobilité il y a 2 ans et je suis aussi concerné par ces problèmes-là.





**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur le Municipal. Nous allons passer au vote. Nous avons une proposition de Monsieur Aviolat de ramener le compte 651 318 13 à 0.

Ceux qui soutiennent cette proposition, je vous demande de vous lever. Merci. Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, si vous soutenez la proposition de la Municipalité, de laisser ce montant tel qu'il est présenté, je vous demande de vous lever.

Abstentions ? Merci.

**La proposition de M. Aviolat d'amender ce poste à 0 est refusée par 7 voix, contre 32 pour la proposition de la Municipalité et 7 abstentions.**

7 Environnement p. 57, 58, 59, 60, 61 62, 63, 64, 65.  
8 Economie publique p. 66,67.

Madame Rime.

**Intervention de Mme Fabienne Rime (PLR)**

Bonsoir. Messieurs les Municipaux, Mesdames Messieurs, les Présidents, chers collègues,

Au point 830 36 502 page 67, j'interviens je l'avoue, avec deux casquettes. A la Cogest, nous avons soutenu la demande du comité ARTCOM l'année dernière pour la plus-value de la mise en place du système de cartes My Plus. Le Conseil municipal soutient le subside annuel de 10'000 francs inscrit au budget, nous aussi. Nous avons, en Cogest, mis en évidence, grâce aussi aux remarques de Monsieur Colombara, différents points de fonctionnement, de la sécurité du système, de royalties possibles pour son utilisation ailleurs, etc. Aujourd'hui, je constate comme citoyenne, que très peu, si ce n'est aucun des commerçants de la Place, ne me demande la carte pour y mettre les points escomptés.

J'aimerais avoir le rapport annuel de fonctionnement, les comptes que toute association fournit à la commune contre subside. Je remercie d'avance notre Président Monsieur Coppey pour un début de réponse possible.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Madame Rime. La parole est à la Municipalité. Monsieur le Président.

**Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité**

Merci Monsieur le Président.

Madame Rime, je ne vous cache pas que je ne vais vous donner aucun chiffre ce soir, puisque j'en suis totalement incapable. Je vous propose soit d'y répondre à la prochaine séance par un rapport que je demanderai à ARTCOM, soit peut-être de faire venir le Président d'ARTCOM, qui le cas échéant, pourra s'exprimer et expliquer un petit peu l'évolution de cette carte depuis sa création.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur le Président.

8 Economie publique p. 68, 69, 70, 71, 72.  
9 Finances et impôts p. 73, 74, 75, 76, 77.



Compte des investissements

- |                           |            |
|---------------------------|------------|
| 0 Administration générale | p. 79, 80. |
| 1 Sécurité publique       | p. 81, 82. |

Oui, Monsieur Oberholzer.

**Intervention de M. Joseph-Marie Oberholzer (GP)**

Monsieur le Président de la Municipalité, Monsieur le Président du Conseil général, Mesdames Messieurs,  
Protection civile, 160 503 00, 160 610 00, 160 661 00. Le projet a été classé urgent et nous avons eu une présentation de Mme Ecoeur, Cheffe de service, à ce propos. Le Conseil général s'était ensuite prononcé pour avaliser cet abri fin 2013. Sur les trois points mentionnés ci-dessus, notre groupe désire connaître la situation actuelle de la part de la Municipalité. Je vous remercie.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur Oberholzer. La parole est à la Municipalité. Monsieur Moulin.

**Intervention de M. Daniel Moulin, Municipal en charge du dicastère Aménagements, Bâtiments et Urbanisme**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, Juste quelques mots. Effectivement, on était revenus à la charge au Conseil général pour l'obtention de ce montant. Il s'avère qu'il y a deux éléments qui ont changé depuis la dernière fois. Le premier, au 1<sup>er</sup> janvier 2014, la méthodologie de calcul du Canton en termes de places a changé, ce qui a considérablement diminué le besoin pour la commune de Monthey. Et secondement, malgré que les services du Canton ont validé et accepté le projet, il a été refusé par la commission cantonale de constructions. Actuellement, nous sommes en discussion avec les promoteurs pour voir si nous pouvons continuer et réaliser ce projet d'abri d'urgence. Voilà.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur Moulin.

- |                             |            |
|-----------------------------|------------|
| 2 Enseignement et formation | p. 83, 84. |
| 3 Culture, loisirs et culte | p. 85, 86. |

Oui, Monsieur le Rapporteur de la commission de Gestion.

**Intervention de M. Marc Colombara, Rapporteur de la commission de Gestion**

Messieurs les Présidents, Messieurs les Municipaux, chers collègues,  
Là aussi savoir si la Municipalité souhaite s'exprimer page 86 sur le compte 342 509 00, pour les terrains synthétiques et entraînement Verney étude. Merci.

**Intervention de M. Gilles Borgeaud, Municipal en charge du dicastère Enfance, Sports, Jeunesse et Intégration**

Oui Monsieur Colombara, Mesdames Messieurs,  
Donc la réponse a été donnée à la commission de Gestion, comme quoi les études sont nécessaires, puisqu'en fait on entre dans des investissements relativement importants. Et on a l'obligation de quand même donner aux entreprises soumissionnaires un cahier des charges qui correspond à ce qu'on veut. La



problématique du terrain synthétique, on a eu une séance d'un jour à Macolin avec les spécialistes des terrains. On était sûrs de ressortir de la séance en sachant exactement quel type de gazon on aurait, ben franchement parlé, on n'a aucune idée, parce que le terrain synthétique, même le fabriquant des fibres synthétiques n'est pas satisfait du tout de ce qu'il fabrique. Donc, aujourd'hui, c'est un petit peu dangereux de partir sur un terrain synthétique. Ils sont en train d'étudier des terrains avec du gazon plus résistant, donc on n'a pas encore la réponse sur la surface choisie. Mais un terrain synthétique, il a une durée de vie d'environ 10 ans actuellement, une garantie sur 10 ans, donc c'est un peu faible pour un investissement de ce type-là. Mais peut-être que demain, il y aura une nouvelle fibre qui sera sortie des tiroirs, je ne sais pas. Donc voilà pourquoi les 90'000 francs d'étude, c'est en fait pour faire un cahier de soumission conforme à ce qu'on veut.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur Borgeaud. Il y avait encore une question. Monsieur Reber.

**Intervention de M. Gérald Reber (PLR)**

Monsieur le Président, Messieurs les membres du Conseil municipal, Le compte 342 503 04. Vous prévoyez, dans votre budget, 250'000 francs pour le raccordement de ce bâtiment au chauffage à distance. De plus, toujours selon vos notes, vous dites qu'il est nécessaire d'assainir les réseaux de distribution secondaires, de l'eau chaude, sanitaires, des douches, ainsi que le chauffage de l'ensemble des locaux, en raison de leur vétusté. Sans remettre en question le financement accordé à ces infrastructures et le soutien au FC Monthey, dont je salue ici le travail des dirigeants, je m'interroge quant au message implicitement délivré. D'un côté, vous dites que le terrain de foot va déménager dans la zone sportive et de l'autre, vous réclamez un montant dont l'importance nous fait douter de ce déménagement à court voire à moyen terme. Dès lors, pouvez-vous nous préciser à quel horizon vous comptez réaliser cette zone sportive et donc les aménagements qui vont de pair. Je vous remercie pour votre réponse.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur Reber. La parole est à la Municipalité. Monsieur Moulin.

**Intervention de M. Daniel Moulin, Municipal en charge du dicastère Aménagements, Bâtiments et Urbanisme**

Voilà, Monsieur le Président du Conseil général, Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux, Monsieur Reber, Pour répondre à votre question, mon collègue Gilles Borgeaud vous a répondu tout à l'heure, en tout cas pour la zone sportive des Verneys, c'est un horizon temps de 30 ans, donc les choses vont se faire progressivement, si ça peut déjà répondre partiellement à cette question. Le montant de 250'000 francs, c'est un montant qui est important. Il faut savoir qu'actuellement, le stade municipal de Monthey ou le stade Philippe Pottier comporte 4 chaudières différentes, entre la cantine du FC, ainsi que les différents bâtiments et blocs correspondants. Donc, il s'agit d'un gros travail intérieur. D'autre part, dans ce montant, il y a également une partie de réfection des travaux et notamment dans les anciens vestiaires, l'aspect carrelage, conduites, eau, etc, qui devient vraiment vétuste, parce que ça date du début des années 60 et effectivement c'est plus d'actualité, raison pour laquelle le montant



est conséquent. Donc, c'est pas du tout que le chauffage à distance, mais il en fait partie.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur Moulin.

3 Culture, loisirs	p. 86, 87.
4 Santé	p. 88.
5 Prévoyance sociale	p. 89, 90.

Oui, Madame Bezat.

**Intervention de Mme Evelyne Bezat (GP)**

Messieurs les Présidents, chères et chers collègues,  
Ma question concerne le compte d'investissement 574 503 00, agrandissement. La note qui fait référence au bas de la page 129 précise que le montant de 100'000 francs porté au budget 2015 concerne l'agrandissement et la rénovation du Home des Tilleuls et en particulier l'augmentation de la capacité d'accueil. Pourrions-nous, dès lors, avoir plus d'informations sur ce compte, dont le montant de 100'000 francs paraît largement insuffisant pour la construction, même échelonnée sur plusieurs années ?

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Madame Bezat. Je passe la parole à la Municipalité. Monsieur le Président.

**Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité**

Oui merci Monsieur le Président. Madame Bezat,  
Donc effectivement, c'est un début de montant pour des études. La réalisation se fera durant les années, on l'espère, je l'ai précisé en préambule, sous réserve bien évidemment d'une procédure et d'éventuelles oppositions, on espère durant les années 2016-2017. Donc, il est vrai qu'on a mis un montant de 100'000 francs d'étude. L'agrandissement est budgétisé à hauteur de 13 millions. Là, on ne parle que d'agrandissement, la rénovation des bâtiments interviendra plus tard, et cette répartition, comme vous pouvez le constater au point 5.7 du plan quadriennal, se fera en 2016 avec un investissement de 7'500'000 francs et en 2017, de 2'400'000 francs pour terminer cet agrandissement.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur le Président. Madame Bezat, vous souhaitez réagir.

**Intervention de Mme Evelyne Bezat (GP)**

J'aimerais être juste certaine d'avoir bien compris, parce que si on prend un autre compte juste un peu plus bas, 574 509 01, où il est question de construction et rénovation et justement d'études, pour un montant de 400'000 francs, ce sont donc alors des études qui viennent s'ajouter à ces études-là ?

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Madame Bezat. Monsieur le Président.

**Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité**

On souhaite effectivement avancer en 2015. Le montant de 400'000 francs avait été budgétisé il y a déjà quelque temps, par rapport à un concours d'architecture. Ce concours est toujours à l'ordre du jour, même si on est en train de discuter, et



de voir si on peut réaliser l'agrandissement d'une autre manière. Mais, il était important de maintenir ce montant, pour être sûrs que, quelle que soit la variante choisie par le Conseil municipal, on puisse aller de l'avant et réellement terminer ces études, le but étant qu'à la fin 2015, on puisse avoir une procédure d'autorisation de construire et qu'on puisse réaliser, comme je l'ai dit, durant les années 2016-2017 les montants. Donc, 100'000 francs c'est des études complémentaires et 400'000 francs c'était lié au concours. On vous le dira, on espère ne pas avoir besoin de dépenser la totalité, mais il ne faudrait pas freiner le projet en limitant les montants et en reportant sur l'année 2016 les études complémentaires, ce qui décalerait l'ensemble du projet d'une année. Et je crois que l'urgence de cet agrandissement n'est plus à prouver.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz**

Merci Monsieur le Président.

5 Prévoyance sociale	p. 91.
6 Trafic	p. 92, 93.

Oui, Monsieur Oberholzer.

**Intervention de M. Joseph-Marie Oberholzer (GP)**

Messieurs les Présidents, chers collègues,  
Parking, 621 503 01. Selon le commentaire de ce compte, la commune se doit de participer à la réfection complète de l'éclairage situé au deuxième sous-sol du parking Verrerie et à la mise en place d'un éclairage de secours selon la convention signée fin 2013. Notre groupe aimerait, lors des comptes 2014, que cette convention soit donnée à la Cogest pour étude ou alors avoir le détail de ce qui est à la charge de la commune pour le parking, ainsi que pour le complexe Trolietta.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur Oberholzer. La parole est à la Municipalité. Monsieur le Président.

**Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité**

Monsieur Oberholzer,  
Comme vous le savez vraisemblablement, le parking est géré en totalité par la Municipalité. Effectivement, une convention avec Migros pour la gestion du parking Verrerie sous-sol -1 et -2. Nous n'avons pas actuellement le recul pour déterminer les montants qui ont été enregistrés comme recettes et les montants des dépenses, mais il y a une répartition, un ratio, qui a été formulé dans une convention. Donc évidemment, pour répondre à votre question, on transmettra à la fois la convention et j'espère les premiers décomptes de l'année 2014, qui seront encore difficiles à établir ou qui ne permettront pas de se projeter dans l'avenir, mais qui donneront déjà un signe. Donc bien évidemment, à votre demande, on transmettra l'ensemble des documents dans le cadre des comptes 2014.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci.

6 Trafic	p. 93, 94.
7 Environnement	p. 95, 96, 97, 98.
8 Economie publique	p. 99.



Oui, Monsieur Puipe.

**Intervention de M. David Puipe (PLR)**

Monsieur le Président du Conseil général, Messieurs les Municipaux, Mesdames Messieurs les Conseillers,

Je souhaite questionner Monsieur Stéphane Coppey à propos du compte 840 565 01, fonds encouragement à l'économie, présent à la page 99 du budget 2015, ainsi qu'à la page 143 des commentaires. Lors de la séance du Conseil général du 9 décembre 2013, je m'étais adressé à vous, afin de savoir si une planification financière des encouragements à l'économie existait et si la Municipalité s'était récemment penchée sur l'utilisation de ce compte. Suite à mon questionnement, j'ai pu m'entretenir avec Monsieur Patrice Coppex dans les jours suivants. Ce dernier m'a confirmé et présenté les volontés de la Municipalité et du dicastère, quant à l'utilisation de ce compte, dans le cadre de la promotion économique. Dans la continuité de mon questionnement de l'année passée, est-il possible d'obtenir un détail des actions et investissements effectués durant l'année 2014 au travers de ce compte. De plus, quel est l'utilisation prévue de ce même compte pour l'année 2015 ? Je vous remercie pour votre réponse.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur Puipe. Monsieur le Président.

**Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité**

Alors, je ne peux bien évidemment pas de tête vous rappeler l'ensemble des mesures qui ont été prises. Mais, je vous propose de vous répondre dans le cadre des comptes 2014, nous n'avons pas encore terminé l'année 2014, pour déterminer réellement qu'a fait la Municipalité, par l'intermédiaire notamment de la commission Promotion économique, qui regroupe 9 personnes, dont 5 Conseillers municipaux.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci.

8 Economie publique	p. 100, 101.
9 Finances et impôts	p. 102.

Tableau des investissements

Pages 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109.

Monsieur le Rapporteur de la commission de Gestion.

**Intervention de M. Marc Colombara, Rapporteur de la commission de Gestion**

Messieurs les Présidents, chers collègues,  
Donc, c'est de nouveau en relation avec le commentaire de la commission de Gestion de la page 109, en bas du tableau, achat des locaux, projet VPM et vente parcelles n° 862 et 863 au lieu-dit « Venise ». Donc, savoir si la Municipalité désire réagir par rapport aux remarques de la commission de Gestion.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur le Rapporteur. La parole est à la Municipalité. Monsieur le Président.



### **Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité**

Merci Monsieur le Président.

Effectivement, c'est bien volontiers que je réagis, puisque je crois que l'ensemble des groupes se sont exprimés au sujet de cet investissement. Vous l'avez dit en préambule, c'est un compte qui théoriquement n'est pas de votre compétence, donc la Municipalité a décidé dans le cadre de son budget, de retenir ces montants. Néanmoins, je crois qu'on doit être à votre écoute, y compris à la commission de Gestion, on a toujours travaillé de concert ensemble, et c'est bien évidemment que je vais vous donner des explications complémentaires. Premièrement, un petit historique. On rappelle qu'au début de cette législature, le Conseil municipal a appris que deux entreprises actuellement sur Gessimo, un bureau d'architecture et un bureau d'ingénieurs, souhaitaient se déplacer, devenir propriétaires, avaient une vue à l'extérieur de Monthey, voire en-dehors de Monthey. Il faut savoir que la promotion économique a comme souhait de remettre du tertiaire au centre-ville. Il est vrai que l'on fait des investissements importants au centre-ville durant ces mois et les mois prochains. Madame Franz a rappelé qu'il y avait 1'900'000 francs qui étaient encore ajoutés dans l'aménagement urbain pour la rue du Coppet et la rue du Midi, pour terminer l'ensemble des aménagements que l'on souhaite réaliser. Mais, si vous pensez que ces investissements, qui sont importants pour le développement du centre-ville, pour retrouver une attractivité au centre-ville, sont suffisants, je crois que vous vous trompez. Il faut et c'est la volonté du Conseil municipal, également donner une impulsion pour redonner vie à ce centre-ville. On le voit dans d'autres villes. Vous prenez Martigny, où il y a un tertiaire important, notamment avec l'ensemble des employés cantonaux. Vous le voyez à Martigny, avec une grande assurance au centre-ville. Il est très important d'avoir une mixité, de ne pas avoir que des logements au centre-ville. Donc le Conseil municipal a pris contact avec ces deux entreprises et en discutant a fait une proposition d'une parcelle au centre-ville. Est venue la question d'une utilisation communale d'une partie de ces parcelles, par un échange entre le terrain et les surfaces brutes de plancher et est venue sur la table l'opportunité de déplacer le poste de police. Après réflexion, il s'est avéré que c'était prématuré et que le poste de police pouvait encore quelque temps rester dans ces locaux. Raison pour laquelle on n'a pas poursuivi dans cette optique. Néanmoins, la volonté de faire venir des entreprises et du tertiaire au centre-ville a perduré et nous avons poursuivi la réflexion. C'est vrai qu'on est sortis de la réflexion d'un investissement en intérêt public premier, mais uniquement par rapport à la promotion économique, au développement du centre-ville. Je crois qu'il y a deux aspects dans cet investissement. Il y a la vente du terrain et l'achat des locaux. Si j'ai bien compris, la plupart d'entre vous, à l'exception peut-être du groupe Gauche plurielle, vous ne vous opposez pas à la vente à proprement dit de la parcelle. Il faut savoir que l'on a des zones que l'on pourrait utiliser comme infrastructures publiques. Vous savez que l'on a racheté la parcelle qui se trouve à l'arrière de cette parcelle 862, soit la maison Delaloye, qui comprend plus de 5'000m<sup>2</sup>, 5'700 m<sup>2</sup>, et donc nous avons toute opportunité, le cas échéant, si nous avons un besoin, de développer une structure sur cette parcelle. Donc, la parcelle qui nous concerne, 862, à notre avis, si j'ai bien compris, n'est pas remise en cause, par rapport à une vente pour permettre à du tertiaire de venir s'installer. Le prix, 1'500 francs, c'est le prix que nous avons acheté la parcelle 861, donc c'est un prix qui est lié ou qui correspond au marché dans la zone. Je n'ose pas vous dire combien on l'a acheté, il y a 15 ans, c'était en 2000, on l'a acheté 280 francs le mètre carré, sauf erreur de ma part. Le



revendre 15 ans plus tard 1500 francs, je crois qu'on n'est pas tout faux et qu'on ne dilapide pas l'argent de la collectivité. Il faut savoir que, vous ne voyez pas tout, mais c'est une volonté du Conseil municipal d'acheter des terrains intéressants et de les revendre. On le fait périodiquement chaque année. On vient d'acheter une parcelle derrière Jumbo. Donc, tous ces investissements qui sont liés au patrimoine financier, et non pas au patrimoine administratif, on peut se permettre d'acheter et de revendre, le cas échéant en faisant des bénéfices, mais surtout en donnant un certain rythme par rapport à la construction. Donc vraiment, la volonté dans ce dossier, c'est de ne pas laisser le centre-ville uniquement à l'habitation, mais à du tertiaire, du tertiaire qui fait vivre nos commerces. Et je crois que ça c'est important. Quand on travaille, on sort, on mange à midi, de nouveau on le voit dans les autres villes, on sort, on va faire des achats pour sa famille avant de rentrer à la maison et je crois que ça fait partie d'une bonne mixité que l'on doit retrouver également chez nous. Sachez qu'on a cité les deux entreprises, mais qu'il y a bon nombre d'entreprises qui veulent également venir dans ce bâtiment, donc on est très proches d'avoir un bâtiment uniquement avec du tertiaire. Je ne veux pas m'avancer plus, parce que ce sont des négociations que la commune a actuellement, notamment avec des structures médicales. Il pourrait y avoir un groupement avec une vingtaine d'emplois au niveau médical dans ce bâtiment et je crois que c'est extrêmement important d'avoir la vente. Maintenant, je comprends votre souci à la lecture de ce dossier, en disant effectivement, on vend à un prix correct, mais qu'est-ce qu'on a en retour ? La Cogest pose la question, on est restés assez vagues. A juste titre, puisqu'on ne sait pas encore si on va acheter des locaux bruts, des locaux aménagés, si c'est aménagé, pour qui et pour quelle location. Comme ce n'est pas de votre compétence, moi ce que je vous propose, c'est de laisser les chiffres tels qu'ils apparaissent et moi je m'engage, non pas pour la vente de la parcelle, puisque ça a l'air de convenir au niveau du prix de vente, mais au niveau d'un éventuel rachat de surface commerciale, de ne pas signer d'acte sans venir devant vous en vous présentant, qu'est-ce qu'on achète, combien de mètres carrés, quel genre de locaux, est-ce que ce sont des locaux bruts, des locaux équipés, pour qui et le cas échéant, avec quel contrat de bail l'on pourrait avoir sur ce local que l'on pourrait échanger. Voilà, c'est la proposition que je formule, c'est de maintenir ces montants, de nouveau de nous laisser la marge de manœuvre comme on le fait systématiquement. On a vendu à Hasler, au niveau de la promotion économique, pour maintenir une entreprise à Monthey. Je pourrais vous en citer d'autres. On a vendu à RTB juste en face, en retrouvant des locaux pour deux écoles enfantines et primaires. Donc, vous voyez que c'est une modalité que l'on a ou que l'on adopte, depuis de nombreuses années. C'est la première fois que c'est remis en cause. Donc, on prend acte, mais on n'aimerait pas que ça freine le développement de notre centre-ville, tel que l'on souhaite au Conseil municipal.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur le Président. Oui, Madame Desponds.

**Intervention de Mme Sandrine Desponds (GP)**

Merci. Oui, je voulais juste préciser la position quand même de notre groupe. On n'est pas opposés à une vente à un prix intéressant. On est opposés à un échange contre quelque chose dont on ne sait pas ce qu'on va pouvoir faire. Et c'est bien le problème. C'est qu'on a le sentiment qu'on échange actuellement, parce qu'il y a deux entreprises qui souhaitent construire quelque chose, mais pas parce que la commune a besoin de locaux à cet endroit-là. Donc, ça nous paraît aller à





l'encontre des besoins de la collectivité publique et c'est pour ça que pour le moment, on considère que ces terrains ne doivent pas être laissés. Parce que c'est plus intéressant d'avoir des terrains dont on pourra peut-être faire une fois quelque chose qui est utile à la commune, que de les échanger actuellement contre quelque chose où on va devoir chercher à quoi ils vont bien pouvoir nous servir.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Madame Desponds. Monsieur le Président.

**Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité**

Alors je reformule ma proposition. C'est effectivement la vente, d'abord c'est pas pour rien, de nouveau, je crois que si on veut redynamiser ce centre-ville, il faut faire venir des entreprises au centre-ville. C'est pas uniquement en aménageant les routes, c'est une très bonne chose ce qu'on est en train de faire, mais on ne peut pas avoir une cité dortoir et ne pas avoir d'activités au centre-ville. Donc, laissez-nous faire venir des entreprises, c'est pas uniquement pour ces deux entreprises, mais pour d'autres également. Et oui, c'est juste, le but étant de faire venir les entreprises. Je crois que c'est le béaba d'un développement, d'une promotion économique, et moi j'y tiens, et l'ensemble du Conseil municipal, pour effectivement redonner vie à notre centre-ville. Maintenant, je comprends, je le redis, votre souci par rapport à cet échange et le cas échéant, si on ne devait pas céder la parcelle. Entre parenthèses, pour des structures publiques, on a toujours des parcelles existantes à l'arrière, je l'ai répété, plus de 5'700 mètres carrés, donc on a largement de quoi faire. S'il devait y avoir une volonté, non pas de vendre la parcelle, mais d'obtenir des locaux pour une location à un tiers, à ce moment-là, on reviendrait devant vous, en étant précis quant aux modalités d'échange et aux buts de cet échange, en d'autres termes à qui on pourrait louer ces locaux.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur le Président. Oui, je passe la parole à la commission de Gestion. Monsieur le Rapporteur.

**Intervention de M. Marc Colombara, Rapporteur de la commission de Gestion**

Messieurs les Présidents, chers collègues

On demande une interruption de séance, afin de permettre à la commission de Gestion de discuter de la proposition de la Municipalité.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Ok, 5 minutes d'interruption de séance accordées.

**Intervention de M. Marc Colombara, Rapporteur de la commission de Gestion**

Merci.

---

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Voilà Mesdames et Messieurs, l'interruption de séance est terminée, je vais vous demander de reprendre place s'il vous plaît.

Bien, la parole est à la commission de Gestion. Monsieur le Président de la commission de Gestion, vous avez la parole.



**Intervention de M. Christian Fracheboud, Président de la commission de Gestion**

Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Président du Conseil général, Monsieur le Président du Conseil municipal, chers collègues,

Ce point a donné un vif débat au sein de la commission de Gestion. La commission est bien consciente qu'il s'agit ici d'une position qui n'est pas de la compétence du Conseil général. Cependant, elle maintient la position qu'elle a défendue dans le rapport et aussi lors de mon entrée en matière, donc elle demande le vote consultatif sur la position de l'achat des locaux, pas de la vente, sur la position de l'achat des locaux, pour une question que pas toutes les réponses ont été données à la commission de Gestion. Une partie des réponses a été donnée ce soir en plus par Monsieur le Président Stéphane Coppey et elle aimerait bien que cette transaction se fasse dans l'esprit, c'est bien, du développement de la ville, mais aussi en respectant la volonté du Conseil général. Merci.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Monsieur le Président de la commission de Gestion, juste pour être précis. Donc vous demandez de retirer juste la ligne de l'achat des locaux ? Ou l'ensemble de l'écriture achat-vente ?

**Intervention de M. Christian Fracheboud, Président de la commission de Gestion**

Non, la ligne achat des locaux, projet VPM, 2'682'000 francs.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur le Président de la commission de Gestion. Monsieur le Président, vous souhaitez réagir.

**Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité**

Oui. Merci Monsieur le Président. Donc ça rejoint un petit peu ce que j'ai dit. Moi j'avais dit de laisser, puis qu'en aucun cas on signait sans venir devant vous, parce que je pense que votre avis effectivement doit être entendu. Je suis heureux que vous ayez conscience de l'importance d'une telle promotion pour le développement de notre centre-ville. J'ai juste touché un mot à mes collègues, s'il faut supprimer achats de locaux mais uniquement la vente, on est d'accord de le faire. Le cas échéant, je reviendrai devant vous, pour vous expliquer, si on ne devait pas vendre, on a aussi compris que vous partez plutôt sur une vente, on va essayer de tout vendre, s'il y a un intérêt d'avoir une location et d'avoir un bon rendement avec un loyer, on reviendra devant vous le cas échéant vous. Donc prenez acte que le Conseil municipal suit la proposition de la commission de Gestion et propose de supprimer, en d'autres termes, la deuxième ligne, place centrale et réfection de la PPE 58288, c'est donc de supprimer achat de locaux projet VPM pour 2'682'000 francs et de maintenir par contre la vente de la parcelle.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur le Président. Je prends note que vous rejoignez la position de la commission de Gestion. Il n'y a donc pas lieu de voter sur ce point. Oui, Madame Desponds.



**Intervention de Mme Sandrine Desponds (GP)**

Donc, si je comprends bien, on vend, sans savoir ce qu'on va faire dessus, on laisse l'autorisation de vente en quelque sorte, et puis par contre on enlève l'achat. Donc, on dit à la Municipalité : « vous pouvez vendre pour en faire ce que vous voulez, on ne s'en préoccupe pas » ?

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Madame Desponds. Je rappelle juste que cette compétence-là appartient au Conseil municipal.

**Intervention de Mme Sandrine Desponds (GP)**

C'est ce que la commission de Gestion veut dire, on ne veut pas acheter, mais par contre vous pouvez vendre et en faire ce que vous voulez.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Bien. Monsieur le Président, vous souhaitez réagir ?

**Intervention de M. Stéphane Copepy, Président de la Municipalité**

Effectivement, il y a peut-être eu une erreur de notre part, on a voulu être trop transparents en mettant ces données. C'est ce qui se fait systématiquement. Donc, on n'a pas inventé la poudre. C'est que tout simplement il y a des ventes, j'ai donné l'exemple Hasler qu'on a vendu. On a une promesse de vente qui date encore de l'ancienne législature sur une parcelle, toujours pour rester dans la zone des Ilettes. On a, je dirais pas fréquemment, mais périodiquement, des demandes d'achats et de vente de parcelles, que ce soit d'une zone de forêt jusqu'à une parcelle au centre-ville et c'est le principe même de la gestion d'un Conseil municipal, c'est de voir quelles sont les opportunités. Donc oui effectivement, on a la possibilité de vendre cette parcelle pour avoir une construction d'ordre privé sur cette parcelle, et effectivement c'est ce qu'on vous propose, c'est de céder cette parcelle au prix qui a été fixé dans le cadre du budget.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur le Président.

Commentaires

Pages 111 à 147.

Est-ce qu'il y a une question ? Ce n'est pas le cas.

Nous avons donc terminé avec l'étude du budget 2015.

Nous passons au débat final. Est-ce que quelqu'un souhaite prendre la parole au niveau du Conseil général ? Ce n'est pas le cas non plus du côté de la Municipalité. Je déclare donc le débat clos.

Nous passons maintenant au vote du budget 2015.

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux, si vous approuvez le budget 2015 et vous autorisez le Conseil municipal de contracter le cas échéant de nouveaux emprunts, je vous demande de vous lever. Merci.

**Le budget 2015 est accepté à l'unanimité des membres présents.**



Nous passons maintenant au vote sur le coefficient d'impôt. Le Conseil municipal et la commission de Gestion proposent le taux de 1.20. Je sou mets cette proposition au vote.

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux, si vous acceptez de fixer le coefficient d'impôt à 1.20, je vous demande de vous lever. Merci.

**Le coefficient d'impôt est donc fixé à 1.20, à l'unanimité des membres du Conseil général présents.**

Nous passons maintenant au vote sur le barème d'indexation. Le Conseil municipal et la commission de Gestion proposent de maintenir le barème d'indexation à 160. Je vais donc soumettre ce barème d'indexation au vote. Est-ce qu'il y a des oppositions à fixer ce barème d'indexation à 160 ? Des abstentions ?

**Je considère donc que le barème d'indexation est fixé à 160 à l'unanimité du Conseil général.**

Nous passons maintenant au point

#### **4. Parlement sans papier : note de fonctionnement**

##### **Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Concernant ce point, vous avez reçu un Message du Bureau du Conseil général le 14 novembre, en même temps que la convocation de ce soir. Il était accompagné d'une note de fonctionnement. Ce seront nos documents de référence.

Le Bureau vous propose de passer à un Parlement sans papier, à l'image du Grand Conseil valaisan et du Conseil général de Sion et de verser une indemnité annuelle de 100 francs en guise de dédommagement pour l'utilisation du matériel informatique et d'éventuels frais d'impression.

Nous allons procéder de la manière suivante : d'abord l'entrée en matière et en cas d'acceptation de cette dernière, à la discussion de détail, avec possibilité de proposer des amendements et enfin au vote final sur l'ensemble de la note de fonctionnement à la majorité des membres présents.

Mesdames et Messieurs les Chefs de groupe, j'ouvre la discussion sur l'entrée en matière. Monsieur Nicolas Défago.

##### **Intervention de M. Nicolas Défago (PLR)**

Messieurs les Présidents, Messieurs les Conseillers municipaux, chers collègues, Le groupe PLR a pris connaissance du Message du Bureau du Conseil général, concernant la note de fonctionnement sur le Parlement sans papier. A l'instar d'autres parlements, tels que le Grand Conseil valaisan, le Conseil général de Sion, ce virage informatique nous paraît opportun. Notre Conseil général est au bénéfice d'un Extranet depuis le début de la législature et chaque Conseiller possède sa propre adresse mail. Nous ne proposerons pas d'amendement concernant cette note de fonctionnement. Les Conseillers généraux PLR voteront librement sur d'éventuelles propositions émises par d'autres formations. A noter que l'économie réalisée par une gestion électronique du courrier sera pratiquement ramenée à 0 par l'indemnité annuelle de 100 francs versée aux Conseillers généraux.

Le groupe PLR accepte l'entrée en matière.

Merci pour votre attention.



**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur Défago. Monsieur Sylvain Défago.

**Intervention de M. Sylvain Défago (PDC)**

Monsieur le Président du Conseil général, Monsieur le Président de la Municipalité, Messieurs les Municipaux, chers collègues,  
Notre groupe a pris bonne note du Message du Bureau et du règlement proposé relatifs à un Conseil général sans papier. Effectivement, avec les moyens techniques d'aujourd'hui et comme cela se fait au Grand Conseil valaisan, nous comprenons la démarche du Bureau et celle-ci mérite d'être soulignée. Même si les économies financières sont finalement minimales, il s'agit d'un signal positif montré par notre Conseil général et somme toute un petit geste écologique. Cependant, notre groupe, dans sa majorité, proposera un amendement afin de laisser le libre choix à un Conseiller général de recevoir ou non la documentation par courrier traditionnel. Un amendement sera donc soumis à votre approbation.  
Nous acceptons donc l'entrée en matière.  
Merci pour votre attention.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur Défago. Madame Franz.

**Intervention de Mme Anne-Laurence Franz (GP)**

Monsieur le Président, Mesdames Messieurs, chers collègues,  
Notre groupe a étudié avec attention le Message du Bureau du Conseil général concernant la note de fonctionnement sur le Parlement sans papier. Trouvant qu'il est essentiel d'avoir le budget et les comptes sous format papier, notre groupe fera un amendement dans ce sens sur le point 2. Nous ferons également un amendement sur le point 1.  
Nous acceptons l'entrée en matière.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Madame Franz. Monsieur Raboud.

**Intervention de M. Damien Raboud (EPM)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues,  
Notre groupe est tout à fait ouvert au Parlement sans papier et accepte de rentrer en matière. Merci.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur le Chef de groupe.

Nous allons passer au vote sur l'entrée en matière. Est-ce qu'il y a des oppositions ?  
Ce n'est pas le cas. Des abstentions ? Ce n'est pas le cas.

**L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.**

Nous passons maintenant à la discussion de détail sur la note de fonctionnement, puis ensuite au vote. Comme des amendements ont été annoncés, nous allons prendre cette note de fonctionnement article par article.



Article 1

Au début de chaque législature, tous les membres du Conseil général reçoivent une adresse électronique personnelle.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Oui, Madame Franz.

**Intervention de Mme Anne-Laurence Franz (GP)**

Afin de garantir une bonne efficacité d'utilisation du système sans papier mis à disposition des Conseillers, nous proposons l'amendement pour le point 1. Le point 1, tel qu'il a été donné par le Bureau : « Au début de chaque législature, tous les membres du Conseil général reçoivent une adresse électronique personnelle ». Et on aimerait ajouter comme amendement : « et également une formation. Ils bénéficient en cas de besoin tout au long de la législature de l'aide du service informatique. »

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci. On en a discuté tout à l'heure au sein du Bureau. Nous sommes prêts à accepter. Est-ce qu'il y a des oppositions dans la salle par rapport à cet amendement ? Ce n'est pas le cas. Des abstentions ?

**Je considère que cet amendement est accepté à l'unanimité des membres présents.**

Article 2

Les convocations contenant l'ordre du jour ainsi que tous les documents concernant les objets à traiter sont mis à disposition par voie électronique.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Nous avons là deux amendements qui se chevauchent. Je vous laisse les présenter. Monsieur Défago.

**Intervention de M. Sylvain Défago (PDC)**

Monsieur le Président du Conseil général, Messieurs les Municipaux, chers collègues,

Donc, notre amendement. Donc en fait 16 Conseillers généraux sur 60 ne souhaitent pas passer à la version informatique et 9 n'ont pas répondu. Nous pensons donc qu'il est quand même nécessaire de choisir ou non de passer à une version informatique. Par contre, notre groupe ne pense pas opportun de laisser certains documents, comme le budget et les comptes, en version papier. Effectivement, même un document comme le budget, peut être facilement lisible en version informatique, pour ceux qui utiliseront le support. De plus, nous sommes convaincus que dans les années futures, gentiment ça va venir, tout le monde va utiliser en fait une version informatisée. Mais l'état aujourd'hui, c'est qu'on doit quand même pouvoir laisser cette ouverture aux gens qui le souhaitent. Donc, on propose en fait un nouveau paragraphe : « Une fois par législature, un Conseiller général peut faire la demande au Bureau de recevoir les convocations avec tous les documents y relatifs par courrier postal. Dès lors, il renonce à l'indemnité de



dédommagement prévue. » On a mis une fois par législature, aussi pour éviter trop de travail à la Chancellerie, si tout d'un coup il y a des gens qui changent d'avis plusieurs fois au cours de la législature. Voilà. Merci pour votre soutien.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur Défago. Et on a un autre amendement qui se chevauche avec celui-ci. Donc on va mettre au vote l'un, et ensuite l'autre. Madame Franz.

**Intervention de Mme Anne-Laurence Franz (GP)**

Oui, merci. Alors, comme annoncé dans l'entrée en matière, nous demandons de modifier le point 2 : « Chaque Conseiller général choisit en début de législature entre les deux options suivantes : c'est-à-dire, transmission de l'ordre du jour et de tous les documents concernant les objets à traiter par voie électronique ou transmission, comme avant, de tous les documents, à l'exception des fascicules budget et des comptes, lesquels seront transmis en version papier ». Nous avons fait cet amendement, parce que nous avons constaté, qu'il est vraiment difficile de travailler soit à la maison, soit en séance de groupe ou dans les séances de commissions avec uniquement un document électronique. Car souvent on fait des comparaisons avec les années, on a le budget 2015, les autres budgets ou les comptes et les commentaires, ce qui rend le travail plus difficile. Donc, c'est pour un meilleur travail que nous souhaitons conserver ça sous format papier. Je vous remercie.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci. En accord avec ces deux Chefs de groupe, nous allons procéder de la manière suivante. Je vais mettre tout d'abord au vote la proposition de Monsieur Défago, ensuite la proposition de Madame Franz. La proposition qui recevra le plus de voix sera ensuite proposée contre ce que propose le Bureau du Conseil général. Donc, dans un premier temps nous votons sur la proposition de Monsieur Défago, puis sur la proposition de Madame Franz. Oui, Monsieur le Président.

**Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité**

Oui, vous pensez bien Monsieur le Président, que je ne vais pas m'immiscer dans cette discussion. Peut-être juste une remarque, je crois que Monsieur Défago l'a rappelé, il est important, quelle que soit la variante, qu'on ne surcharge pas l'administration communale. Je propose juste que la variante, c'est le cas d'ailleurs dans votre variante Madame Franz, dans la variante de Monsieur Défago, que l'on prenne la décision au début de la législature, de savoir si l'on souhaite par voie électronique ou bien sous forme de papier. Ça évite d'avoir 60 fois des changements durant les 4 ans. Je crois que c'est important. On se rend très vite compte, à la limite on pourrait dire au début de la législature au sens large du terme, donc dans les 6 premiers mois, peu importe, d'avoir ce changement. C'est juste une petite remarque pour faciliter les choses. Il ne faudrait pas que ça devienne un monstre administratif, alors que c'est quelque chose d'assez simple une fois qu'on a mis en place.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur le Président. Monsieur Défago, qu'est-ce que vous en pensez ?

**Intervention de M. Sylvain Défago (PDC)**

Oui, en fait, le seul souci que j'ai, c'est que là, ça devrait entrer en vigueur dès l'année prochaine. Donc on ne sera pas en début de la législature l'année



prochaine. Donc il y a quand même 16 personnes qui ne souhaitent pas travailler avec la version informatique. En mettant une fois par législature, on n'aura pas de toute façon 60 demandes, les gens ils savent bien s'ils veulent utiliser ou pas, ce sera vraiment minime à mon avis. Mais, c'est important de mettre au moins une fois par législature.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Oui. Vous maintenez votre proposition comme ça ?

**Intervention de M. Sylvain Défago (PDC)**

Tout à fait.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

OK. Donc nous allons voter en premier lieu sur la proposition de Monsieur Défago. Je vous demanderai de voter soit pour une proposition, soit pour l'autre.

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux, si vous soutenez la proposition de Monsieur Défago, je vous demande de vous lever. Merci.

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux, si vous soutenez la proposition de Madame Franz, je vous demande de vous lever. Merci.

**La proposition de Madame Franz l'emporte, avec 18 voix, contre la proposition de Monsieur Défago, qui a 14 voix.**

Maintenant, je vous demanderai de remettre la proposition de Madame Franz à l'ordinateur, s'il vous plaît. Donc là, il s'agit de l'amendement du point 2 de cette note de fonctionnement. Je vais mettre au vote la proposition de Madame Franz, et ensuite celle du Bureau.

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux, si vous soutenez la proposition de Madame Franz, telle qu'elle est affichée à l'ordinateur, je vous demande de vous lever. Merci.

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux, si vous soutenez la proposition du Bureau, telle qu'elle est mentionnée dans la note de fonctionnement, je vous demande de vous lever. Merci.

**La proposition de Madame Franz d'amender cet article est refusée par 18 voix, contre 26 pour la proposition du Bureau.**

Article 3

Une indemnité annuelle de CHF 100.— est versée à chaque Conseiller général en guise de dédommagement pour l'utilisation de son matériel informatique et d'éventuels frais d'impression.

Il n'y a pas d'amendement.

Je vais vous demander de remettre la note de fonctionnement, s'il vous plaît.

Je clos donc la discussion de détail pour passer au vote.





Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, si vous ratifiez cette note de fonctionnement interne sur le passage à un Parlement sans papier, telle qu'elle vous est présentée, je vous demande de vous lever. Bien sûr, petite précision, avec l'amendement qu'on a voté pour le point 1.

Si vous refusez ceci, je vous demande de vous lever. Merci.

Absentions ? Une.

**Le résultat du vote est le suivant : 35 voix pour, 13 voix contre, une abstention. Cette note de fonctionnement interne sur le passage à un Parlement sans papier est donc ratifiée.**

Elle entre en vigueur avec effet immédiat.

Nous passons maintenant au point

## **5. Divers**

### **Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

La parole est au Conseil général. Monsieur Berger.

### **Intervention de M. Claude Berger (EPM)**

Messieurs les Présidents, Messieurs les Municipaux, chers collègues, Question à la Municipalité. A la rue du Fay, soit entre les giratoires de l'Avenue de France et de l'Avenue du Crochetan, une limitation à 18 tonnes a été placée. Pouvez-vous m'expliquer l'utilité d'une telle limitation ?

### **Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci. La parole est toujours au Conseil général. Elle n'est plus demandée. La parole est à la Municipalité. Monsieur Cottet.

### **Intervention de M. Gilles Cottet, Municipal en charge du dicastère Infrastructures, Mobilité et Environnement**

Oui, Monsieur Berger,

Dans le cadre de l'avant-dernière étape de la Petite ceinture, qui commencera en début d'année, devant justement le bâtiment de la Médiathèque, entre la Médiathèque et la gare AOMC, dans le cadre de la mise en œuvre du chantier, notamment des engins qui vont circuler à cet endroit, sur cette dalle, puisque c'est une dalle, qui fait l'entier de la rue que vous venez de décrire, qui relie le parking du Cotterg au bâtiment dit de la Médiathèque et de la Poste. Les mandataires ont procédé à une vérification des charges admissibles sur cette dalle et pour une charge maximale, c'est-à-dire non limitée, on s'est rendu compte qu'il y avait un déficit de l'ordre de 50%. Il faut savoir aussi que les normes, notamment sismiques, ont évolué depuis la construction de ce bâtiment maintenant il y a à peu près 25 ans et de ce parking notamment. Et puis, il y a aussi un problème visiblement peut-être d'érosion, de carbonatation, comme ça s'est vu sur plein d'autres ouvrages. Donc, par mesure urgente et sur recommandation des deux bureaux mandatés pour cet ouvrage actuellement, il a été suggéré une limitation à 18 tonnes sur ce tronçon uniquement. Et ça a été fait quasiment le lendemain par la police. Et je précise que ça a été mis également à l'enquête publique. On attend un rapport en tout début d'année complémentaire pour d'éventuelles mesures à prendre pour assainir cette zone-là.



**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur le Municipal. Est-ce qu'il y a une autre demande de parole ? Oui, Monsieur Berger, vous souhaitez réagir.

**Intervention de M. Claude Berger (EPM)**

Merci pour cette réponse. Je voulais juste encore savoir si c'était une mesure alors provisoire après les travaux ?

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur Berger. Monsieur Cottet.

**Intervention de M. Gilles Cottet, Municipal en charge du dicastère Infrastructures, Mobilité et Environnement**

Je viens de vous dire que c'est une mesure urgente qui a été prise le lendemain de la découverte de ce rapport et que nous allons le recevoir et il sera communiqué à la Municipalité, en tout début d'année, sur les mesures à prendre ou non pour investiguer plus loin, voire renforcer l'ouvrage sur ce tronçon-là.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur le Municipal. Autre demande de parole ? Oui, Monsieur Aviolat.

**Intervention de M. Alexandre Aviolat (EPM)**

Merci. C'est une question en rapport avec la Petite ceinture et notamment par rapport à la nouvelle limitation de vitesse de 30 km/h. Je prends un exemple, le giratoire Industrie-Europe, direction de marche centre-ville. Depuis quelques jours, on a pu remarquer un panneau qui indique le 30 km/h, ainsi qu'un seul marquage au même endroit du 30 km/h. Ma question est simple : est-ce qu'il est prévu de faire une répétition du marquage sur le tracé qui mène jusqu'à la rue de la Tannerie ou pas ? Versus et exemple avec le chemin des Dailles, où on a constaté un rétrécissement de la chaussée et une répétition du marquage. Dans une zone 30 km/h, à ma connaissance, il est nécessaire de faire une répétition pour que la limitation soit intégrée et visible pour l'utilisateur. Deuxième chose, la Petite Ceinture fait état de priorités de droite. Est-il indiqué pour une Petite ceinture, qui crée plutôt un contour de la ville de Monthey, de ne pas la laisser prioritaire et de faire exprès d'y mettre des priorités de droite ? Car j'ai déjà constaté à plusieurs intersections, des problèmes de compréhension, notamment des coupures et des non-respects de la priorité de droite et même à 30 km/h, je peux vous garantir qu'un accident, ça fait des dégâts. Merci de votre réponse.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur Aviolat. La parole est toujours au Conseil général. Elle n'est plus demandée. La parole est à la Municipalité. Monsieur le Président.

**Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité**

Volontiers, Monsieur le Président. Je vais me lancer effectivement. Par rapport au marquage, on m'a fait plusieurs fois la remarque. Donc, je ne peux pas vous garantir si c'était prévu. Mais on va effectivement regarder si doit être indiqué un nouveau rappel un peu plus haut sur la ville, par rapport à cette zone 30 km/h. C'est clairement inscrit et marqué au sol au départ de chaque zone, ce qui est normalement le cas. Faut-il le rappeler ? On va analyser la chose avec les différents services et si on le trouve opportun, il faudra le mettre.



Par rapport à ce qu'on appelait la Petite ceinture, je vous demanderai de prendre note qu'il ne faut plus l'appeler la Petite ceinture, mais l'Avenue du Théâtre, il faut bien comprendre que ce n'est pas une zone de contournement, ce n'est pas une Petite ceinture comme on peut l'entendre. Le but, vous l'avez tous compris, on va mettre cette zone en grande partie à 20km/h, et non pas à 30 km/h, c'est vraiment une zone de desserte pour le centre-ville et donner la priorité aux piétons et à la mobilité douce. C'était la volonté du groupe de travail qui a planché sur ce projet et du Conseil municipal actuel. Donc la volonté, c'est effectivement, non pas d'avoir une ligne claire et précise, où les véhicules pourraient rouler rapidement, mais de maintenir cette priorité piétons, raison pour laquelle il n'a pas été contesté d'avoir une priorité de droite sur l'ensemble des intersections que l'on trouve sur cette, allez appelons-là encore une dernière fois, Petite Ceinture.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur le Président. Autre demande de parole ? Oui, Monsieur le Municipal Rouiller, vous souhaitez compléter la réponse.

**Intervention de M. Guy Rouiller, Municipal en charge du dicastère Sécurité**

Oui, juste une précision. Il faut savoir qu'une zone 30 km/h doit être construite de façon que la moyenne des vitesses des gens qui parcourent cette zone ne dépasse pas 38 km/h. En l'occurrence, vous pouvez bien vous imaginer que ce n'est pas le cas, ni pour l'Avenue de l'Industrie, ni pour l'Avenue de la Plantaud.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci. Il n'y a plus de demande de parole. Nous arrivons donc au terme de cette dernière séance 2014 du Conseil général. Je tiens à remercier mes collègues du Bureau, les Chefs de groupe, ainsi que l'ensemble des élus pour leur travail. J'adresse également un merci tout particulier à la Chancellerie pour sa précieuse collaboration. Merci encore d'apporter toutes vos interventions à notre Secrétaire. Avant de lever cette séance, permettez-moi de vous souhaiter, ainsi qu'à l'ensemble de vos familles, d'excellentes fêtes de fin d'année et une très bonne année 2015. Il est exactement 22h39. La séance du Conseil général est levée. Bonne fin de soirée !

LE PRESIDENT

LA SECRETAIRE

Fabrice Thétaz

Laetitia Besse

# COMMISSION DE GESTION DU CONSEIL GÉNÉRAL DE MONTHEY

## RAPPORT SUR LE BUDGET 2015

\*\*\*\*\*

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers Généraux.

La Commission de gestion formée de Mesdames et Messieurs,  
Fracheboud Christian, Président  
Défago Sylvain  
Dias Ribeiro Antonio Serge (absent)  
Caillet-Bois Fabrice, suppléant  
Orlando Michela  
Rime Fabienne  
Colombara Marc, Rapporteur

vous remet, ci-après, son rapport sur le budget 2015.

### 1 PRÉAMBULE

La Commission s'est réunie à 5 reprises et a reçu Monsieur Stéphane Coppey, Président (Administration Générale, Finances & Promotion), Monsieur Gérald Gay-des-Combes, (Chef du Service Finances et Gestion) pour l'étude des investissements ainsi que Monsieur Fabrice Thétaz, (Président du Conseil Général) venu en observateur lors de la première séance.

Plus de quarante questions et demandes de compléments ont été transmises par écrit aux services. D'autres ont été posées directement de vive voix.

Voici une liste, non exhaustive, des points les plus importants traités lors de ces séances, dont quelques-uns seront développés dans ce rapport: maintenance des logiciels, augmentations de postes et progression des salaires, subventions de la protection civile, frais de transports et transports publics, subsides aux sociétés locales, aménagements du parc du Crochetan, émissions de factures électroniques de la part des services industriels et des travaux publics.

La commission constate que la conduite des grands projets d'infrastructure est dans la plupart des cas confiée au dicastère Aménagement Urbanisme & Bâtiments.

Si la commission comprend que la réalisation opérationnelle de ces projets doit être effectuée par le ou les département(s) compétent(s), elle estime par contre que la conduite stratégique doit être assurée par le chef du dicastère concerné. Ceci d'une part pour une question de responsabilité politique et d'autre part pour que l'investissement réponde pleinement aux besoins des usagers finaux.

Satisfaite des réponses reçues et de la collaboration des services, la Commission remercie toutes les personnes concernées pour leur efficacité et leur promptitude.

### 2 DONNÉES DE BASE

Le budget 2015 tel que présenté par la municipalité dégage un déficit de CHF 2'196'300.-, les investissements budgétisés se montent à CHF 21'798'000.-, les amortissements à CHF 11'628'000.- et la marge d'autofinancement à CHF 9'431'700.-.

La marge d'autofinancement étant insuffisante pour couvrir la totalité des investissements

projetés, un recours à l'emprunt sera nécessaire pour autant que tous les investissements soient réalisés.

Malgré les efforts entrepris par la Municipalité, le budget présenté reste déficitaire. Celui-ci pourrait être encore accentué par des décisions du Grand-Conseil lors de la prochaine session de décembre 2014 ainsi que par l'incertitude de certaines nouvelles recettes (impôt sur les droits de mutations).

En référence à la planification financière 2015-2018, la CoGest constate que la marge de manœuvre de la Municipalité reste étroite compte tenu des investissements prévus et des marges d'autofinancement insuffisantes.

La Commission salue les efforts entrepris pour la réduction des coûts et la priorisation des investissements futurs. Elle est consciente que la ville de Monthey est actuellement dans un cycle d'investissement nécessaire.

### **3 COMPTES DE FONCTIONNEMENT**

#### **Page 39 - compte 349.364.01 : Piscine à ciel ouvert – subside.**

La Municipalité a accordé une augmentation du subside de CHF 50'000.- pour le porter à un total de CHF 400'000.-.

A noter que l'association de la piscine a vu ses frais d'énergie de chauffage augmenter de CHF 76'000.- par rapport aux derniers comptes et budget. Cela du fait d'avoir élevé la température de l'eau des bassins de quelques degrés (27°). Dès lors, des mesures d'économie d'énergie (abaissement de 1 à 2 degrés de la température de l'eau) et d'optimisation de la gestion du système de chauffage seront mises en œuvre la prochaine saison pour diminuer le coût de cette énergie.

Le passage au chauffage à distance devrait permettre d'élever la température des bassins sans engendrer d'augmentation des coûts par rapport aux années précédentes. La Commission souhaite que l'association de la piscine mette tout en œuvre afin que cela soit le cas pour les prochaines années.

#### **Page 56 - compte 342 651.318.13: Transport public urbain & commentaire en page 132.**

La Commission a pris acte de la volonté de la Municipalité de développer la desserte des transports publics urbains. Elle encourage la Municipalité à poursuivre ses efforts afin de trouver des solutions adaptées pour le coteau. Il serait aussi intéressant qu'il soit possible aux pendulaires de déposer leurs véhicules aux portes de notre belle cité et que la desserte locale s'inscrive dans une offre plus large au niveau de la région.

#### **Page 86 - compte 342.509.00 : Terrains synthétiques et entraînement Verney, étude.**

Ces terrains doivent être utilisables par le plus grand nombre. Par conséquent, la Commission rappelle que certains sports ne peuvent se satisfaire de ce type de revêtement.

### **4 COMPTES D'INVESTISSEMENTS**

#### **Page 109: Achat de locaux "Projet VPM" & Ventes parcelles Nos 862 et 863 au lieu-dit "Venise":**

La CoGest a demandé plusieurs explications relatives à cet investissement de CHF 2'682'000.-, à savoir :

- Nombre de m2 achetés (surface nette ou brute) ?
- Les locaux achetés sont-ils bruts (à aménager) ?
- Nombre de places de parc ?
- Quelle sera la future utilisation des locaux ?

- Nombre de collaborateurs des deux sociétés assurant la promotion ?

Elle n'a pas obtenu de réponse satisfaisante, notamment sur les surfaces achetées qui ne sont pas connues aujourd'hui. L'utilisation future n'est pas encore définie tout en sachant que ces locaux n'hébergeront pas la police.

Il apparaît primordial pour la commission que ces éléments soient clairement définis avant de pouvoir accepter cet investissement conséquent.

Le prix de vente des parcelles de CHF 1'500.-/m<sup>2</sup> et le fait que l'investissement soit compensé par cette vente ne peuvent pas être retenus comme arguments.

De plus, la procédure fermée pour la vente de cette parcelle laisse songeur les membres de la Commission. N'aurait-il pas fallu proposer ce projet à l'externe et ainsi pouvoir étudier et choisir les propositions les plus intéressantes pour la ville ?

La Commission propose de ramener cette somme à CHF 0.-

La vente des deux parcelles est de la compétence du Conseil Municipal. Cependant et en tenant compte des éléments précités, la CoGest s'interroge sur la pertinence de la vente des parcelles en question.

## **5 CONCLUSIONS :**

Les membres de la Commission de gestion :

- acceptent le présent rapport à l'unanimité des membres présents.
- invitent le Conseil Général, à accepter le budget tel que présenté, avec les amendements proposés, à l'unanimité des membres présents.
- se prononcent sur le maintien du coefficient d'impôts à 1.20 ainsi que du taux d'indexation à 160, à l'unanimité des membres présents.

Monthey, le 3 décembre 2014

Christian Fracheboud  
Président

Marc Colombara  
Rapporteur

## **Note de fonctionnement du Conseil général**

1. Au début de chaque législature, tous les membres du Conseil général reçoivent une adresse électronique personnelle et également une formation. Ils bénéficient en cas de besoin tout au long de la législature de l'aide du service informatique.
2. Les convocations contenant l'ordre du jour ainsi que tous les documents concernant les objets à traiter sont mis à disposition par voie électronique.
3. Une indemnité annuelle de CHF 100.— est versée à chaque Conseiller général en guise de dédommagement pour l'utilisation de son matériel informatique et d'éventuels frais d'impression.

Ainsi adopté par le Conseil général de Monthey, en séance du 15 décembre 2014.

Le Président :

La Secrétaire :

Fabrice Thétaz

Laetitia Besse